

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Includes index.   |

# JOURNAL

DE

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Publié sous la direction du Ministre de l'instruction publique.)

---

LOUIS GIARD, ÉCR., SECRÉTAIRE AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RÉDACTEUR,  
NAPOLÉON LEGENDRE, ÉCR., SOUS-RÉDACTEUR.

---

SEIZIÈME VOLUME.

1872.

---

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC :

LEGER BROUSSEAU, IMPRIMEUR



# TABLE DES MATIERES.

ACADÉMIE DE-MUSIQUE de Québec, p. 113.  
 — Commerciale cath. de Montréal, inauguration, p. 78.  
 ACTE, pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette province; 8.  
 AGRICULTURE et industrie agricole; L'agriculture, p. 35. Exploitation des érablières; 36, 176.  
 ANNONCES; 16, 32, 56, 72, 88, 130, 136, 167, 182, 183, 184.  
 AVIS, officiels 9, 24, 42, 63, 77, 104, 127, 147, 177.  
 — Spéciaux, 77, 104.  
 BULLETIN, de l'agriculture, 15, 49, 182.  
 — de l'archéologie, 50, 87, 119, 164, 181.  
 — bibliographique, 14, 46, 161, 179.  
 — des bons exemples.  
 — du commerce et de l'industrie, 29, 48, 87, 118, 134, 164, 181.  
 — des connaissances utiles, 50, 135.  
 — de la géographie, 49, 86, 119.  
 — de la géologie, 31.  
 — de l'histoire, 85, 119, 162.  
 — de l'horticulture, 119.  
 — de l'instruction publique, 14, 28, 46, 85, 117, 132, 160, 181.  
 — des inventions utiles, 31.  
 — des lettres, 13, 28, 119, 160, 182.  
 — nécrologique, voyez Nécrologies.  
 — des sciences, 15, 29, 46, 71, 86, 117, 133, 162, 181.  
 — des statistiques, 15, 50, 71, 87, 118, 166, 181.  
 BUREAUX D'EXAMINATEURS, voyez Nominations.  
 CHAUVEAU, l'hon. P. J. O. (témoignage d'estime à), 78. (gravure p. 82).  
 COLLÈGE RIGAUD, changement de nom, 178.  
 COMMISSAIRES, voyez Nominations.  
 CONCOURS, pour la publication d'une série de livres de lecture en langue française, pour les écoles catholiques, 9, 24, 43, 127, 178.  
 — de l'Académie de musique de Québec, 163.  
 — régional de Montarville, 176.  
 CONFÉRENCES, des instituteurs; circonscription de l'école normale Laval, 25, 114, 157.  
 — de l'école normale Jacques-Cartier, 10, 82, 156.  
 CONSEILS aux instituteurs, 6.  
 CURIOSITÉS GÉOLOGIQUES; La Grotte Mammoth du Kentucky, 93.  
 DIPLOMES octroyés par les écoles normales, 78, 105, 177.  
 — par les bureaux d'examineurs, 9, 24, 42, 63, 64, 78, 105, 128, 148, 178.  
 DISCOURS de M. J. Létourneau, sur l'instituteur, 94, 122.  
 DISTRIBUTIONS DE PRIX.  
 Ecoles normales 106, 107 et 108.  
 Université Laval, 108.  
 Séminaire de Québec, 108.

Collège Joliette, 110.  
 " L'Assomption, 110.  
 " Masson, 110.  
 " St. Hyacinthe, 110.  
 " Sorel, 110.  
 Couvent "  
 Collège Ste. Marie, à Montréal, 110.  
 " Ste. Anne, 111.  
 " St. Laurent, 111.  
 " St. Césaire, 111.  
 " Ste. Marie de Monnoir, 111.  
 Académie commerciale catholique de Montréal, 112.  
 Académie Girouard, 112.  
 Couvent des Ursulines, Québec, 112.  
 " de Bellevue, 113.  
 " de Jésus-Marie, 113.  
 " des SS. de la Charité, Lévis, 113.  
 " de la Congrégation, Rue Craig, Montréal, 113.  
 " de St. Jean, 113.  
 " de Laprairie, 113.  
 " de Lachine, 113.  
 DOCUMENTS OFFICIELS.—  
 Lettre au maire de Québec, au sujet de l'incendie de la bibliothèque de Saintes, 43.  
 Tableau de la subvention supplémentaire accordée aux municipalités pauvres, pour 1871, 52.  
 Rapport du ministre de l'instruction publique concernant la distribution de la subvention en faveur de l'éducation supérieure, 66.  
 Tableaux à l'appui, 67.  
 Rapport du ministre de l'instruction publique pour l'année 1870, et en partie pour l'année 1871, 148.  
 Tableaux à l'appui, 150 et suiv.  
 ÉCOLE NORMALE LAVAL (nomination à), 147.  
 ÉCOLES NORMALES, (distribution de prix aux), 106.  
 ÉDUCATION,  
 — Du choix des livres, 4.  
 — A chacun vous devez aide et conseil, 19.  
 — Discours de M. J. Létourneau, 94 et 122.  
 EXAMENS; voir Distributions de prix.  
 EXERCICES pour les élèves, 21, 40, 96, 126, 145.  
 FAITS DIVERS, 16, 32, 56, 71, 87, 167, 181.  
 GRAMMAIRE, difficultés grammaticales, 6, GRAVURES:  
 Centre de table offert à l'hon. Chauveau par la cité de Montréal, 82.  
 Tableau stéréométrique de M. Bailairgé, 144.  
 HISTOIRE:  
 Thiers jugé par Châteaubriand, 17.  
 Louis Adolphe Thiers, 73.  
 Boston et ses environs, 141.  
 HISTOIRE DU CANADA:  
 Le marquis de Montcalm, 172,

HISTOIRE NATURELLE:  
 Le pêcheur à quatre pattes, 37.  
 L'éponge, 38.  
 HYGIÈNE;  
 Préceptes à l'usage des gens du monde, 146.  
 INSTRUCTION PUBLIQUE: 174, et voir Bulletins.  
 INSTITUTEURS demandés 43, 64, 78, 148, 179.  
 — disponibles, 10, 25, 43, 64, 65, 77, 148.  
 LITTÉRATURE:  
 — une école primaire à Madrid, 1.  
 — Le Numéro 537, 3.  
 — M. Thiers, jugé par Châteaubriand, 17.  
 — Impressions diverses ressenties en ballon, 19.  
 — Le poêle, 33.  
 — Notes prises sur la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg, 57.  
 — Les propos d'un provincial sur Boileau-Despréaux, 89.  
 — A propos de Caius Furius Crésinus, 91.  
 — Tables littéraires d'Yriarte, 92.  
 — Carnet d'un flâneur, 121.  
 — Souvenirs de pêche et de chasse, 138.  
 — Le simple soldat, 140.  
 — Le mont Rigi, 141.  
 — La neige, 169.  
 — Je conclus, 170.  
 — La mare d'Auteuil, 172.  
 LIVRES APPROUVÉS, par le conseil de l'instruction publique, 148.  
 MORALE:  
 — Renvoyez votre cheval, 50.  
 — Quel est le plus stupide des deux, 50.  
 — Travail et bonheur, 92.  
 — Immortalité, 93.  
 — Une page de Prévost-Paradol, 93.  
 — Le prix de Vertu, 142.  
 MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.  
 ERECTIONS:  
 Anticosti, 177.  
 Beauvillage, 105.  
 Cameron, 63.  
 Canteley, 127.  
 Dégely, 127.  
 La Magdeleine, 147.  
 Moisie, 63.  
 Rivière-à-Martre, 147.  
 Saguenay (canton), 42.  
 St. Elie, 127.  
 St. Fortunat, 78.  
 St. Honoré, 63, 127.  
 St. Jean l'Évangéliste, 147.  
 St. Louis des Ha! Ha! 127.  
 St. Michel no. 2, 127.  
 St. Michel no. 3, 147.  
 Ste. Monique, 77.  
 St. Moysc, 9.  
 St. Patrice de Beauvillage, 105.  
 St. Pie Deguire, 42.  
 St. Prime d'Achouapmouchouan, 42.  
 St. Rose du Dégely, 127.  
 St. Séverin, 177.  
 Suffolk, 72.

## TABLE DES MATIÈRES.

### Divisions:—

Douglas, 77.  
Haldimand, 77.  
Peterborough, 63.  
St. Bernard, 77.  
St. Jean, 77.  
St. Lambert, 76.

### ANNEXIONS:—

Clarenceville, 77.  
Ham-Nord, 63.  
Henryville, 77.  
St. Gabriel de B., 63.  
St. Gilles no. 2, 77.  
St. Sylvestre Nord, 43.  
Wotton, 41.

### NÉCROLOGIE:—

Amati, S. E. le cardinal, 13.  
Bennett, J. G., 85.  
Berthelet, Olivier, 132.  
Blanchet, J. B., 116.  
Buteau, Frs., 116.  
Campbell, Major, 116.  
Cazeau, Clément, 85.  
Charest, rév. Am., 116.  
Charles XV, roi, de Suède, 132.  
Claroli, S. E. le cardinal, 132.  
Cochin, M., 45.  
Crémazie, Jacques, 116.  
Dasb, comtesse, 132.  
D'Estimauville, R., 13.  
Doherty, rév. P. T., 65.  
Dorion, Eugène, 116.  
Dubord, Hippolyte, 169.  
Gauthier, Théophile, 159.  
Govenche, Sa Grâce l'Archevêque, 66.  
Gratry, rév. P., 28.  
Hanipaux, rév. P., S. J., 45.  
Hatheway, l'hon., 116.  
Juarez, Benito, 116.  
Labrèche-Viger, Louis, 66.  
Laterrière, l'hon. P. de Sales, 45.  
Le Boutillier, l'hon. J., 116.  
Lindsay, W. B., 131.  
MacDonald, l'hon. J. S., 84.  
Marcoux, J. B., 85.  
Mathieu, M. E., 13.  
Mayrand, l'hon. E., 13.  
Morse, S. F. B., 45.  
Persigny, duc de, 13.  
Quertier, rév. Ed., 116.  
Regnault, F. J. V., 85.  
Seward, l'hon. W. H., 159.  
Spalding, Sa Grâce l'Archevêque, 28.  
Tseng-Kwo-Fan, (vice-roi de Nankin), 66.  
Turcotte, rév. M., 13.

### NOMINATIONS:—

INSPECTEUR D'ÉCOLES, le rév. Fothergill,

### COMMISSAIRES D'ÉCOLES:—

Anticosti, Arundel, 147.  
Ashford, 147.  
Bagotville, 127.  
Belœil, 43.  
Bolton, 127.  
Cameron, 64.  
Cap Désespoir, 9, 177.  
Cap-des-Rosiers, 177.  
Chicoutimi, village, 147.  
Côte St. Pierre, 147.

Ecureuils, 147.  
Harvey, 127.  
Ile Bouchard, 105.  
La Magdeleine, 177.

Langrais, 24, 177.

St. Charles, 147.

Malbaie, 127.  
Masham, 147.  
Métabetchouan, 105.  
Moisie, 64.  
Mont-Louis, 147.  
Montréal, 105.  
Nouvelle, 127.  
Ouiatchouan, 177.  
Paspébiac, 127.  
Percé, 177.

Québec, 105.

Rawdon, 147.

Rivière-à-Martre, 147, 177.

Rivière-du-Loup, 24.

Saguenay, 64.

St. André, 127.

St. Bonaventure d'Upton, 127.

St. Cajetan, 127.

St. Callixte, 128.

St. Christophe, 147.

St. David, 128.

St. Denis no. 2, 9.

St. Elie, 128.

St. Epiphane, 105.

St. Etienne, 147.

St. François-Xavier, 64.

Ste. Geneviève, 64.

St. Honoré, 128.

St. Jean Chrysostôme, 127.

St. Joseph, 9.

St. Léon, 128.

Ste. Louise, 147.

St. Louis des Ha I Ha 2, 128.

Ste. Marguerite, 9.

St. Maurice, 64.

St. Michel, no. 2, 128.

St. Michel, no. 3, 147.

St. Modeste, 24.

St. Moïse, 9.

St. Pie Deguire, 64.

St. Pierre de Br., 127.

St. Prime, 43.

St. Raymond, 128.

St. Séverin, 127.

St. Sylvestre-Nord, 9.

St. Sylvestre-Sud, 147.

St. Théodore, 147.

St. Zotique, 128.

Soulange, 128.

Suffolk, 128.

Tadoussac, 105, 147, 148.

Tewkesbury no. 2, 147.

Tingwick, 127.

Wolfestown, 24.

York, 43.

### SYNDICS D'ÉCOLES:—

Aylmer, 148.  
Côteau St. Louis, 148.  
Inverness, 64, 128.  
St. Columban (Sillery), 128.  
St. Etienne de C., 128.  
St. Michel-Arch., 128.

St. Roch-Nord, 148.  
St. Romuald, 148.  
Tewkesbury no. 2, 128.  
Tingwick, 128.

### EXAMINATEURS:

Chapman, rév. Chs., 63.  
Chouinard, rév. Ant., 105.  
Fournier, Achille, 148.  
Fyles, rév. T. W., 42.  
Hamel, rév. T. E., 148.  
Haskell, Benj. A., 42.  
Lyster, rév. W. Gore, 9.  
Sheppard, Martin, 105.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS:—13, 38, 46, 71, 85, 117, 132, 160, 181.

### PALMARE:—

97, à 105, 109, 111.

### PÉDAGOGIE:—

De l'habitude, 5, 20.  
Conseils aux instituteurs, 6.  
Maximes et pensées, 6, 23, 42, 127, 176.  
Difficultés grammaticales, 6.  
Phrases à corriger, 7, 23.  
Exercices pour les élèves, 21, 40, 41, 42, 96, 126, 145.  
De l'autorité chez les instituteurs, 39.  
Du choix des instituteurs, 40.  
L'esprit de la discipline scolaire, 60.  
De la manière d'intéresser les élèves, 62.  
Ventilation des maisons d'écoles, —  
Responsabilité de l'instituteur, 62.  
Extrait d'un discours du rév. Leach, 76.  
Une étymologie gauloise, 77.  
Ce que c'est qu'un livre, 96.  
Travail et savoir, 125.  
Tableau stéréométrique de M. Baillargé, 143.

(Voir aussi à ce sujet, le Bulletin bibliog., p. 161.)

Mots et tournures à éviter, 141.

Trois choses, 145.

PENSÉES ET MAXIMES, 6, 23, 42, 127, 176.

### POÉSIE:—

Le premier de l'an 1872, 1, N. Legendre.  
Le livre de la nature, 17, Lamartine.  
Les bijoux, F. Coppée, 33.  
La petite école, L. Tournier, 40.  
Salut à toi, rossignol, G., 57.  
La poule, L. Tournier, 96.  
L'hirondelle, Autran, 126.  
Excelsior, Marquet, 137.  
L'Alsace en France, G. Jolivet, 138.  
L'horloge, T. Gauthier, 169.

### PROBLÈMES:—145.

RAPPORT du ministre de l'inst. pub., voyez Documents officiels.

RÉDACTION: 10, 25, 43, 65, 78, 106, 128, 148, 179.

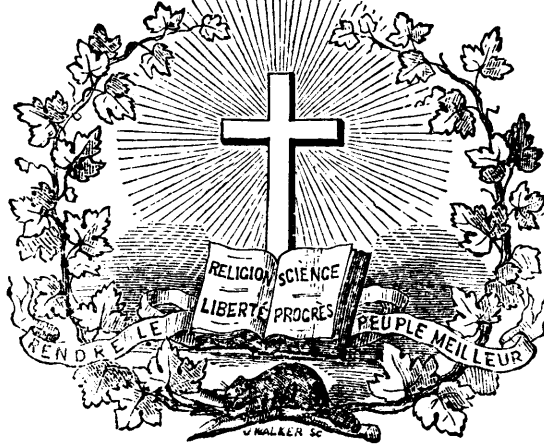
REVUE MENSUELLE:—11, 26, 44, 65, 83, 114, 130, 158, 179.

SCIENCES:—34, 58. Voir aussi Bulletin des sciences.

SUBVENTION supplémentaire accordée aux municipalités pauvres, 52.

— en faveur de l'éducation supérieure, 66.

SYNDICS: voir Nominations.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVI.

Québec, Province de Québec, Janvier 1872.

No. 1.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE.—Poésie: Le premier de l'an 1872, N. Legendre.—Une école primaire à Madrid, F. de Sylva.—Le numéro 537.—ÉDUCATION: Du choix des livres de lecture.—PÉDAGOGIE: De l'habitude, (suite).—Conseils aux instituteurs.—Maximes pour un jeune homme.—Difficultés grammaticales.—Phrases à corriger.—ACTS pour amender de nouveau les lois de l'éducation.—AVIS OFFICIELS.—Erection de municipalité.—Nominations: de commissaires d'écoles; d'un membre pour le bureau des examinateurs de Percé.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—Concours pour la publication d'une série de livres de lecture.—Instituteur disponible.—REDACTION: La loi des écoles.—Quarante-cinquième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS-DIVERS.—Bulletin des lettres.—Bulletin bibliographique.—Bulletin de l'instruction publique.—Bulletin des sciences.—Bulletin des statistiques.—Bulletin de l'agriculture.—Faits divers.—ANNONCES: Etablissement d'Éducation de Madame Thierge.—Dictionnaire généalogique.—Nouveau cours de langue anglaise.—Nouvel abrégé de géographie moderne.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### Le Premier de l'An 1872.

C'est aujourd'hui que vont en nombreuses cohortes,  
Une foule de gens sonner à bien des portes,  
La mode en est ainsi ;  
Et vous savez assez qu'il n'est pas très-commodo  
D'oser ne pas vouloir tout ce que veut la mode,  
Même par ces froids-ci.

Ici l'on vous reçoit, ailleurs on vous refuse ;  
Or, dans ce dernier cas, vous avez une excuse  
Pour n'être pas entré ;  
Sans forcer votre esprit, la carte complaisante  
Ira causer pour vous avec la dame absente  
Qui vous en saura gré.

Mais, que la porte s'ouvre et que mademoiselle  
Ou madame reçoive, il faudra bien, pour elle,  
Tourner un compliment ;  
Et si vous ignorez ce que vous devez dire  
Moi, qui suis franc et rond, je m'en vais vous écrire  
La chose carrément.

Vous êtes en voiture ou bien à pied, n'importe ;  
Si l'on vous fait l'honneur de vous ouvrir la porte,  
Vous pestez en secret ;  
Puis, vous vous composez, en montant, le visage,  
Vous préparez le mot et la phrase d'usage,  
Pour produire un effet.

Et vous " la souhaitez " partout " heureuse et bonne,"  
Tout en broyant la main qu'avec grâce on vous donne :  
Le premier pas est fait ;  
Et puis, si vous avez un compagnon qui cause,  
Vous l'appuyez des yeux, mais restez bouche close .  
C'est facile et discret.

Ou, si vous êtes seul, et gêné par nature,  
Vous pourrez vous jeter sur la température,  
Cela fait toujours bien ;  
C'est d'ailleurs un sujet d'un accès très-facile,  
Qui sied à la campagne aussi bien qu'à la ville.  
Et qui n'engage à rien.

Vous avez bien encor la santé, providence  
De ceux qui n'osent point aborder, par prudence,  
La pluie ou le beau temps ;  
Ces petits riens toujours ont leur petit mérite :  
Ils ne coûtent pas cher, et, dans une visite,  
On les trouve charmants.

Le premier pas est fait : je l'ai rendu facile ;  
Hélas ! il en reste un, c'est le plus difficile,  
Mais il me faut finir ;  
Vous savez maintenant entrer, causer et plaire,  
C'est à vous de trouver —je ne puis pas tout faire—,  
Comment pouvoir sortir !

NAP. LEGENDRE.

1er janvier 1872.

#### Une école primaire à Madrid.

(ESCUELA DE PARVULOS.)

La maison n'avait pas d'autre enseigne. Mais, à Madrid, dans la classe ouvrière, presque toutes les mères la connaissaient. Voisine du Prado, située dans la partie la plus large de la rue Atocha, elle jurait avec les bâtiments neufs qui l'entouraient, et on se demandait pourquoi, condamnée à disparaître, étayée par de grosses poutres, le seuil enfoncé d'un demi-pied en terre, elle était encore debout. Cependant, malgré sa laideur, elle gardait la grâce que le pauvre vieux rucher emprunte au jeune essaim d'abeilles, car, chaque matin, du Prado, de la place San-Juan, de dix ruelles adjacentes, montaient ou descendaient des nuées d'enfants qui, tous, se dirigeaient vers l'humble mesure.

Ceux qu'on amenait, arrivaient, non pas rêtifs et pleu-

reurs, mais joyeux, empressés ; ceux qui venaient seuls—et c'était le plus grand nombre—n'avaient garde de s'arrêter en route. Avec ordre, deux par deux, ils se rangeaient à la file sur le large trottoir bordé d'acacias.

Parce que vous les voyez accourir au travail comme à une fête, n'allez pas croire les petits Espagnols plus laborieux que les petits Français. Attendez que huit heures sonnent ; et, la porte ouverte, entrez avec le petit troupeau.

Dans une salle aux murailles garnies de porte-manteaux numérotés, une jeune femme reçoit casquettes et paniers. Elle accroche les unes, elle dépose les autres sur une longue table de sapin, et tout en répondant aux voix enfantines qui, de tous côtés, lui crient : " Bonjour, bonjour, senora Rafaela ! " son œil noir passe la revue du jeune bataillon.

Elle n'a de remarquable que sa fraîcheur, son embonpoint et sa chevelure abondante, très-coquettement disposée. Mais les petits écoliers qui l'entourent la trouvent fort belle. D'humeur gaie, le visage épanoui par la santé, qu'elle approuve ou qu'elle blâme, elle sourit toujours, et ceux qu'elle réprimande n'ont pas l'air bien effrayé.

" Oh ! oh ! dit-elle en désignant du doigt un des plus jeunes enfants, d'où sort cette figure, Manuelito ? ... Aurais-tu, par hasard, embrassé un nègre ce matin, mon ami ? ... A ma droite, à ma droite. Manuelito ! ...

" Jésus, qu'est-ce que cette fenêtre à ta blouse, Enrique ? ... A ma droite, Rique, à ma droite, comme Manuel ! ...

" Tiens ! le bonnet du petit Luis réclame à grands cris un successeur. A droite encore, à droite, petit Luis !

" Maintenant, que les autres se rendent sans bruit dans la classe, et à nous quatre, mes mignons ! "

Alors, grâce à un peu d'eau, les joues noires de Manuel redeviennent roses ; grâce à une aiguille de fil, la fenêtre de la blouse se referme ; grâce aux mains prévoyantes qui d'avance ont recueilli et transformé d'inutiles chiffons, le bonnet déchiré du petit Luis fait place à un bonnet neuf.

Satisfaite de son ouvrage : " A la bonne heure, dit Rafaela, vous voilà enfin présentables. ... Allez rejoindre vos camarades, et n'oubliez que don Ramon, votre maître, veut qu'on garde le décorum. "

*Guardar el decoro*, pour le Castillan, c'est avoir le respect de soi-même et des autres, endurer la misère sans se plaindre, et conserver, même sous des haillons, le sentiment de la dignité humaine. Mais c'est aussi pousser jusqu'à la puérilité le souci du qu'en dira-t-on, rougir de ne pouvoir payer un commissionnaire, et cacher comme un larcin le pain loyalement gagné qu'on rapporte à la jeune famille.

Volontiers, don Ramon, le maître d'école, aurait cédé son dîner à un malheureux ; mais il eût jeûné plutôt que de s'asseoir au bas bout de la table, pour prendre son repas. Il prétendait descendre d'une noble famille, et avoir pour cousins un évêque et un ministre ; cependant, soit parce que la fortune ne lui avait jamais souri, soit parce que sa jeune femme Rafaela était d'origine très-plébéienne, il négligeait ces illustres relations et en parlait rarement. On le destinait à l'état ecclésiastique, quand la guerre civile l'appela sous les drapeaux. La lutte finie, orphelin, ruiné et ne sachant que faire, il se fit maître d'école. Vingt ans passés dans ces modestes fonctions n'avaient pas effacé en lui le clerc et le soldat. Très-grand, très-maigre, très-grave, il formait avec sa femme un contraste complet, et ne lui ressemblait que par un point : la bonté ! ... Encore, celle de maître Ramon s'enveloppait-elle d'une certaine raideur ; mais, sous cette froide écorce, les petits enfants, qui sont en général de grands sorciers, la devinaient bien vite ; et pour lui-même, sans avoir besoin de l'associer à sa douce compagne, ils aimaient don Ramon.

Pour mériter les éloges que leur professeur ne prodiguait point, ils apprenaient tout ce que celui-ci leur montrait. ... Oh ! pas grand'chose. D'abord, le signe de la croix, assez compliqué en Espagne ; puis leurs prières, le catéchisme et les divers tableaux d'un alphabet mural. Quant à la gram-

maire, le *gran labirentos*, comme disait don Ramon, ils la récitait à merveille sans en comprendre un mot.

Ce que, prêchant d'exemple à son insu peut-être, don Ramon enseignait le mieux, c'était la ponctualité, la conscience du devoir poussée jusqu'au scrupule ; jamais une minute de retard, une leçon écourtée par le désir de finir un quart d'heure plus tôt ; jamais un signe d'impatience, une marque de fatigue, une distraction !

Très-indulgent pour les intelligences ou les mémoires récalcitrantes, don Ramon était inflexible sur la tenue. Quel que fût l'âge de l'élève, tant qu'il durait la classe, il lui fallait rester immobile, bras croisés. Malheur aux petits doigts qui prenaient le chemin du nez ou de la bouche ! la férule se chargeait de les rappeler à l'ordre. Malheur aux grimaces ! On les expiait dans un cachot noir comme un four et hanté par les souris, où l'on serait mort de frayeur, sans la bonne Rafaela.

Trop admiratives de la fermeté de son mari pour intervenir et solliciter la grâce du coupable, elle se tenait dans le voisinage de la prison ; et, avec cette facilité d'improvisation qui, chez les Espagnols, compense la monotonie du chant, elle avertissait le petit captif de sa présence, l'engageait à ne plus recommencer et charmait les ennemis de sa solitude.

Cette bonne Rafaela, débarbouillant, raccommodeant, habillant au besoin des écoliers qui payaient une rétribution fort modique, entendait bien mal la spéculation !

Elle l'entendait si mal, que très-souvent, avant le repas, elle visitait les petits paniers, et, dans ceux où elle ne trouvait qu'un morceau de pain sec, elle glissait des noix, des figues ou une orange ! Son mari la surprit un jour distribuant ainsi le dessert de leur futur dîner ; et, au lieu de la gronder, comme elle se trouvait fort embarrassée, ayant encore deux paniers à pourvoir et plus un seul fruit à partager, il s'en alla, avec un bon sourire, chercher une belle tomate et une superbe oignon cru, disant :

" Bah ! bah ! les petites dents qui les croqueront ne seront pas les plus malheureuses ! "

Jamais ni Ramon, ni Rafaela ne disaient : " les élèves. " Ils disaient toujours : " nos petits ou *nuestros niños* ! " Quo vous voulez-vous, ils n'avaient pas d'enfants, et leur cœur se dédommageait avec les enfants des autres !

Quant aux écoliers, eux se dédommageaient, à la récréation, de la contrainte de la classe. C'étaient alors des cris à réveiller les sourds, des gambades, une gymnastique à croire qu'on avait enfin trouvé le mouvement perpétuel.

Don Ramon surveillait ces ébats, mais n'en modérait point l'essor ; car, à la récréation, sans rien perdre de sa contenance grave, le maître devenait subitement l'ami qu'on consultait sur le jeu à choisir et qui terminait d'un mot tous les différends.

Aux approches de la Noël, loin d'interdire les études préparatoires du grand vacarme de la bonne nuit, don Ramon permettait à chaque élève d'apporter son tambour, et parfois même—vieux souvenir du régiment—il dirigeait les exercices. Mais peut-être ignorez-vous qu'en Espagne, où les fêtes les plus belles sont les plus bruyantes, on célèbre la naissance du Sauveur par un tapage universel. Aussi, près d'un mois, à l'avance, on vend, à Madrid, sur la place Santa-Cruz, divers instruments destinés à témoigner sa joie de la façon la plus expressive ! C'est le marché spécial des tambours de basque, castagnettes, crécelles et *pabos* (parchemin tendu, au centre duquel grince un bâton).

Il y a là encore une variété infinie de vrais tambours, avec des baguettes noires, des baguettes blanches, des caisses dorées, des caisses peintes, où, sur fond jaune, s'épanouissent des fleurs fantastiques. Il en faut pour tous les goûts, toutes les tailles, toutes les fortunes, car un tambour pour battre le rappel dans les rues, le soir de la *noche buena*, pour battre aux champs à la porte des églises où se célèbre la messe de minuit, c'est, en décembre, l'ambition, la récompense des petits gargons bien sages.

Tous les enfants de l'école d'Atocha l'étaient sans doute, puisqu'un lundi tous arrivèrent munis de leur tambour et d'un nouvel instrument dû à l'esprit inventif du plus âgé d'entre eux. C'était une sorte de couronne, d'où pendaient plusieurs sonnettes ; en sorte qu'il suffisait d'agiter la tête, sans que les mains s'en mêlassent, pour produire un carillon.

Chacun avait exploité, perfectionné à sa guise l'idée du canarale ingénieux. Les plus grands avaient travaillé pour les plus petits ; bref, tout le monde était content. Mais on fut bien désappointé quand on vit que la bonne Rafaela n'était pas dans la salle aux porte-manteaux numérotés. On ne pouvait pas même lui montrer ce qu'on espérait lui faire admirer. Inquiets, on déposa son bagage sur la longue table de sapin ; et, avec un peu moins d'ordre qu'à l'ordinaire, on passa dans la classe. Autre surprise désagréable : un monsieur qu'on ne connaissait pas occupait le siège élevé où, de coutume, s'asseyait don Ramon. Le plus hardi de la bande osa manifester sa surprise.

— Votre professeur est malade, répondit brièvement, le monsieur, je le remplace.

La classe finie, on déjerna vite, les yeux tournés vers les tambours, puis on s'élança sur le préau, qui s'étendait derrière la maison. Là, convenablement enharnachés, on se rangea sur plusieurs files, et, à un signal donné — il y avait trois commandants en chef — din ! din ! remplanplan !... Soixante tambours et je ne sais combien de sonnettes résonnèrent à la fois. Cette musique formidable émut les chiens du quartier. Ils aloyèrent à l'envi. Le charivari s'annonçait superbe ! Mais voici qu'à une fenêtre, un des jeunes exécutants voit apparaître le visage terrifié de Rafaela, qui, avec un geste d'angoisse indicible, réclame le silence. Il la montre à ses compagnons. Tous s'arrêtent ; et elle, se penchant vers eux :

— O mes chers petits enfants !... je vous en conjure !... Votre maître est si malade !... Le calme seul peut le sauver !

Ils ne répondirent rien, ne se concertèrent point ; mais, d'un commun accord, ôtèrent tout doucement couronnes et tambours.

— Où les mettre ? demanda l'un.

— Accrochons-les là-haut, dit un autre.

Autour du préau, débris d'un ancien couvent, régnait une suite d'arcades, et sous ces arcades, enfoncées dans la muraille, se trouvaient de longs clous qui jadis supportaient de pieuses images.

— Oui ! oui ! répétèrent d'autres petites voix ; c'est ça ! c'est ça !... accrochons-les là-haut !

Et comme le plus grand, se laussant sur la pointe des pieds, n'y pouvait atteindre, on se fit la courte échelle et on appendit, comme des trophées, les beaux tambours neufs et les couronnes à grelots. Chacun aurait certainement pu emporter ses instruments pour continuer ses études à domicile. Nul n'y pensa.

Chose curieuse, le lendemain, cent vingt yeux d'enfants revirent ces soixante tambours, sans qu'une seule, entre ces cent vingt petites mains, eût la tentation d'y toucher. Bien plus, dans ce vaste préau où il faisait si bon sauter, jouer, courir, soixante petits garçons marchèrent à pas comptés, se parlant tout bas. Mais si peu qu'on marche, si bas qu'on parle à soixante, on fait du bruit.

— Nous allons lui faire mal... dit l'un... Si nous restions assis ?

— Et si nous nous taisions ! renchérit un autre... Notre bon maître !... Je ne veux pas lui faire de mal, moi !

— Ni moi ! ni moi !...

L'émulation s'en mêlant, pendant six récréations consécutives chacun s'efforça de témoigner, par un silence complet, son affection pour son professeur.

Celui-ci sortit enfin de l'état de prostration où le mal l'avait plongé. Un beau jour, il dit à sa femme :

— Midi a sonné à l'horloge de San-Carlos ; les enfants devraient être en récréation.

— Ils y sont, mon ami !

Don Ramon la regarda d'un air stupéfait.

— Pourquoi me tromper, Rafaela, pourquoi ne pas m'avouer que tu leur as donné congé ?

— Mentir, moi ! fit-elle en se signant. Regarde plutôt !

Et sans qu'il eût le temps de s'y opposer, elle roula jus qu'à la croisée la conchiette où reposait son mari.

Un singulier spectacle s'offrit aux yeux de don Ramon.

La grande cour était vide ; mais sous les arcades, comme de petits saints dans leurs niches, se tenaient immobiles, silencieux, une foule de petits chérubins que, sans leurs mines éveillées, on eût pu croire endormis.

Don Ramon se tourna vers sa femme.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— Qu'ils te savent souffrant, et craignent de troubler ton sommeil.

— Ainsi, c'est à cause de moi... pour moi !...

— Pour toi seul... et de leur plein gré encore. Ils avaient apporté les tambours de la Noël et commençaient un sabbat terrible. Je leur ai expliqué qu'il te fallait du calme. Ils sont devenus sages comme des images. Leur pénitence dure depuis lundi.

— Depuis lundi ! répéta don Ramon, qui connaissait trop bien les enfants, pour ne pas comprendre ce qu'il avait fallu d'énergie à ces jeunes volontés pour imposer, pendant six jours, un repos absolu à ces petites langues, à ces petits pieds, à ces petits bras dont le mouvement est la vie.

— Depuis lundi !... et le plus vieux, à peine, à l'âge de raison !

Puis, par un retour sur lui-même :

— Pauvre bonhomme ! aurais-tu jamais pensé qu'ils t'aimaient tant que ça ?

Alors, oubliant, pour la première fois peut-être, le *decoro*, sans essayer deux grosses larmes qui coulaient sur ses joues ridées, en chemise de nuit, en bonnet de coton, il ouvrit la fenêtre et montra sa bonne figure attendrie.

Les écoliers ne le virent pas d'abord. Mais lui, employant une expression que les mères espagnoles prodiguent à leurs bêtés :

— Petits pigeons ! cria-t-il, chers petits pigeons !

Ils levèrent la tête, et comme de vraies nichées d'oiseaux, de tous les coins de la cour ils s'envolèrent... C'était à qui arriverait le premier sous les yeux de leur vieil ami. Croyez-vous par hasard que le singulier accoutrement de leur professeur les fit sourire ?... Non, non, l'affection n'est point moqueuse. Ni sa barbe longue, ni ses cheveux ébouriffés ne les choquèrent, et tous ensemble : — O notre maître, quel bonheur ! Vous êtes donc guéri !

Il ne l'était pas assez pour supporter une vive émotion. Au lieu du petit discours qu'il voulait adresser à ses élèves, il dut se borner à leur envoyer de la main un baiser. Mais, quelques jours plus tard, il s'asseyait dans sa chaire à la classe, et, la récréation venue, de la voix dont, sergent, il commandait la manœuvre :

— Dérochez les tambours !

Mes gamins ne se le firent pas répéter. En un clin d'œil, le bataillon fut sous les armes. On s'en donna à cœur joie. A entendre pareil tapage, un étranger aurait cru à une révolution, et la nuit de Noël, il ne se serait jamais douté que ces tambours et ces trompettes qui, frappés, agités sans relâche, roulaient, tintaient si bien, avaient pu, par un miracle de respectueuse et naïve tendresse, rester muets pendant toute une semaine.

(F. DE SILVA.)

### Le Numéro 537.

C'était à une exposition de peinture. Je passais avec Cazan, qu'escortaient quelques-uns de ses élèves. Tout-à-coup, un de ces jeunes gens poussa une exclamation. — Quelle croûte ! s'écria-t-il ; et il désigna du doigt lo



numéro 527, qui représentait un paysage. Tout notre groupe fit halte ; quelques flâneurs s'approchèrent avec curiosité. Le numéro 527, d'une tonalité noire et triste, n'était pas une de ces œuvres qui attirent et séduisent le regard ; ce n'était pas néanmoins une composition sans mérite. Cazan posa sa main sur l'épaule du rapin qui venait de se montrer si sévère, et le poussa assez brusquement vers le tableau.

— Mon garçon, lui dit-il après quelques instants de silence, j'en suis bien fâché pour toi, mais ton exclamation me prouve que tu n'es pas un véritable artiste. Si tu en savais un peu plus long toi-même, il y a une chose que tu aurais vue tout de suite. L'auteur de ce tableau peut n'être pas un coloriste, en tout cas, c'est un très-grand dessinateur. Regarde, ignorant que tu es, ces lignes de montagnes et la noblesse de ces pins ; souhâte d'en pouvoir faire autant quand tu auras bien travaillé, dans quelque vingt ans d'ici. Depuis quand, dis-moi, juge-t-on et condamne-t-on un tableau à vingt pas de distance ?

Il y a encore autre chose à quoi tu n'as pas pensé. L'auteur du tableau était peut-être près de toi quand tu l'as si rudement traité. Quel chagrin pour lui de voir une œuvre sérieuse exposée à de pareils dédains ! Il faut respecter les œuvres de ceux qui travaillent. Tout tableau d'un peintre laborieux représente non pas seulement le temps qu'il a mis à le faire, mais encore une vie toute entière de labeur, de luttés et d'études.

Puis, désignant d'un mouvement de ponce familier aux artistes, différentes parties du tableau.

— Oui, oui, continua-t-il ; à supposer que ce paysage ait été fait en quelques heures, il n'en représente pas moins vingt ans de travail et d'efforts. Ce n'est donc rien, cela ? L'homme qui a fait ce paysage est un artiste, c'est un grand artiste !

Pendant alors le catalogue au coupable, qui rougissait jusqu'aux oreilles :

— Cherche-moi le numéro, dit-il, et regarde si cette toile est déjà vendue ; si elle est à vendre, je l'achète.

Pendant que le jeune homme tout confus feuilletait le catalogue, Cazan se prit le bras et l'emmena plus loin.

— J'ai peur, lui dis-je, que tu n'aies été un peu indulgent pour l'auteur du tableau et un peu sévère pour le critique.

— Mon cher ami, j'avais double raison pour faire ce que j'ai fait. Le peintre était à quatre pas de nous ; je l'ai reconnu dans la foule. Comme il avait entendu la critique, j'ai tenu beaucoup à ce qu'il entendît l'éloge. Et puis, mon élève méritait bien une leçon. Ces jeunes gens sont incroyables ; ils savent tout, ils jugent tout ; ils taillent, ils tranchent. Non contents de cela, il leur faut un public pour admirer leurs sornettes : tu as vu comme mon étourneau ameutait les promeneurs !

— Il faut, lui dis-je, supporter cela avec patience ; il n'y a guère que le temps et l'expérience qui puissent corriger les hommes de cette intempérance de jugement. Un homme de vingt ans monterait volontiers à la tribune pour dire d'un tableau ou d'un livre : "Cela est sublime !" ou : "Cela est détestable !" Il ne connaît pas de milieu entre les deux. Il ne discute pas. Tel est son sentiment, et il s'indigne si ce n'est pas celui de l'univers entier. Il y a des gens qui, on ce sens, ont vingt ans toute leur vie. Un homme de trente ans commence à dire d'une chose qu'elle est bonne ou qu'elle est mauvaise. Il le dit tout simplement ; il donne ses raisons, et permet même parfois qu'on les discute.

À quarante ans, il connaît par expérience le fort et le faible des hommes et des choses ; il distingue dans une même œuvre le bon et le mauvais ; il admet des tempéraments et des nuances ; il voit par les progrès que son jugement a faits ceux qu'il peut faire encore : aussi ses paroles sont de moins en moins tranchantes. Pourquoi se cramponnerait-il à son opinion, puisqu'il sait qu'il en a déjà changé, et qu'il en changera peut-être encore ?

Voilà la cinquantaine, il dit avec la douce bonhomie de l'abbé de Saint-Pierre : *Telle chose est bonne pour moi, qu'on a présent.*

— Tout cela est vrai, reprit Cazan. Ce que tu dis là prouve combien le jugement est une fleur rare et lente à s'épanouir. Je suis donc d'avis qu'il faut aider la nature, et hâter s'il se peut, l'époque de la floraison. Voilà pourquoi j'ai fait cette algarade à mon rapin. Je suis convaincu que cela vaut bien une leçon de peinture. — *Maryas l'illustre.*

## EDUCATION.

### Du choix des livres de lecture.

... Nous nous avançâmes jusqu'au bord du ravin pour mieux voir. Le quelque chose qui renuait dans les hautes herbes à côté de la vache était une petite fille qui, de la main gauche, tenait la vache par une corde lâche, et la suivait pas à pas. Dans la main droite elle avait quelque chose qu'elle regardait avec une grande attention.

— Hé ! petite ! lui cria Maryas.

— Monsieur ! dit de la petite fille en levant de notre côté des yeux surpris.

— Que fais-tu donc là, ma mignonne ?

— Monsieur, je lis.

— C'est très-gentil de savoir lire. Quel âge as-tu ?

— Neuf ans, Monsieur.

— Qui t'a appris à lire ?

— Les bonnes sœurs, Monsieur.

— C'est très-bien. Et que lis-tu donc là, ma bonne petite ?

— Des histoires.

Nous descendîmes alors dans le ravin, et Maryas, s'approchant de la petite fille, lui demanda son livre pour l'examiner de plus près. L'enfant, comprenant d'instinct qu'elle passerait un examen, croisa l'une sur l'autre, sans lâcher la corde, ses deux petites mains hâlées, comme si elle se préparait à répondre au catéchisme. Le livre était un de ces almanachs qui trouvent moyen de pénétrer au fond des campagnes les plus reculées ; recueil indigeste d'histoires niées ou romanesques. C'était une de ces dernières que lisait la petite fille.

— Ce livre-là n'est pas bon pour toi, mon enfant, dit Maryas sans entrer dans plus de détails.

— Je n'en ai pas d'autre, répondit la pauvre petite, qui devint tout rouge sans savoir pourquoi.

— Eh bien, moi, entends-tu tu ? je t'en apporterai un demain qui sera plus beau et plus amusant pour toi que celui-là.

Quand nous fûmes seuls de nouveau, Maryas me dit :

— Encore une œuvre qui serait plus utile que d'expédier des bretelles aux nègres et des peignes à moustaches aux peaux-rouges, ce serait de créer seulement un bon almanach pour tous ces pauvres gens qui ne demandent pas mieux que de lire, mais qui ne savent pas quoi lire. Un bon almanach ! y songes-tu ? quelle excellente chose ce serait ! L'almanach, c'est le vrai livre populaire, qui va partout et cause avec tout le monde. Veux-tu m'en croire ? fondons la société des bons almanachs à deux sous, à un sou s'il le faut. Mais il ne faut pas que mon enthousiasme me fasse oublier ce que j'ai promis à cette petite.

La femme qui vend des bonbons dans l'établissement vend aussi des livres. Elle en avait, Dieu merci, une assez belle collection : eh bien, nous ne pûmes en trouver un seul qui ne fût ou aussi nié, ou aussi romanesque que l'almanach.

La femme fut étonnée de notre sévérité.

— Ces dames, dit-elle en désignant les dames patronnesses

du déjeuner, ne font pas tant les difficiles que ces messieurs ; elles ont acheté plusieurs de ces livres-là, de confiance, pour leurs enfants.

Maryas me regarda en face et se mit à rire :

— Si nous propositions à ces dames de fonder une société de charité pour élever leurs propres enfants ? Leurs œuvres occupent trop pour qu'elles puissent surveiller les lectures de ces pauvres petits : comprends-tu cela ? Et m'a protégée, à moi, que vais je lui donner ? Ma foi, je l'inscris pour le premier exemplaire de notre almanach modèle ; cela nous fera toujours une abonnée.

## PEDAGOGIE.

### De l'habitude.

(Suite.)

#### DES HABITUDES PHYSIQUES, INTELLECTUELLES, ET MORALES.

L'influence de l'habitude se fait sentir dans la vie physique, dans la vie intellectuelle, et dans la vie morale.

L'enfant que l'on a obligé, dès l'âge de cinq à six ans, à se lever de bonne heure, prend bientôt cette bonne coutume, quoique, dans les commencements, sa nature semble y être contraire. Il suffit d'insister auprès de lui pendant quelques semaines, pour que le corps et la volonté se soumettent à la règle ; et une fois l'habitude prise, il la gardera sans peine le reste de sa vie.

Les enfants sont assez disposés à se négliger, sous le rapport de la tenue et de la propreté. S'ils ont passé les premiers mois ou les premières années de leur vie dans une famille peu soignée, ils y puisent une sorte de saleté et de désordre. Leurs parents doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à contracter à cet égard des habitudes qui tendraient à les dégrader et à leur préparer pour l'avenir des peines réelles.

Dans l'école, le maître exigera que l'élève ne se présente que lavé, peigné, et en bon ordre.

Dans la famille, on ne lui permettra de prendre ses repas, que lorsqu'il aura fait sa petite toilette.

Une fois qu'il saura qu'il faut que la chose soit ainsi, il se conformera à l'ordre, presque sans s'en apercevoir ; car, comme on l'a souvent répété, *l'habitude devient une seconde nature.*

Les enfants sont assez portés à certaines manies ; ainsi celle d'avoir toujours quelque chose dans les mains, quand ils parlent ; de mettre les doigts dans le nez, de se ronger les ongles, de se gratter la tête. Ces manies deviennent pour eux un joug honteux ; il faut le leur épargner, au moyen d'une discipline ferme et intelligente. De telles habitudes peuvent d'ailleurs, quand l'enfant est devenu homme, lui causer de sérieux embarras. On raconte, par exemple, qu'un célèbre professeur de Berlin avait contracté l'habitude de rouler entre ses doigts un bouton de son vêtement, toutes les fois qu'il donnait ses leçons. Malheureusement, un jour le bouton se détacha et échappa au professeur qui, dérangé dans son habitude favorite, ne sut plus que balbutier sur le sujet qu'il devait traiter et fut obligé, par suite, de lever la séance.

L'influence de l'habitude se fait également sentir dans le travail de l'entendement. Ainsi beaucoup d'enfants sont enclins à ne rien étudier avec soin. Ils ne voient qu'en passant, n'examinant qu'à la légère, et n'apprennent qu'à moitié. Si on lui laisse le défaut s'enraciner et se transformer en habitude, on aura des esprits vagues, inactifs, superficiels, incapables de s'attacher avec quelque force à une idée ou à une question, en un mot, des nullités intellectuelles.

Il faut insister, pour que l'enfant fasse bien ce qu'il fait, pour qu'il examine sous tous les points de vue essentiels un objet ou une question, et qu'il arrive ainsi à des idées claires et complètes.

Quelques hommes mêmes lisent vite, passent sur certains détails, pour ne voir que les points culminants, et encore en se bornant à les effleurer. Peu à peu ils s'habituent à ne rien lire d'une manière suivie, ils voltigent çà et là dans ce qui fait la matière du livre, au lieu de saisir les idées une à une et dans leur enchaînement. Leur esprit devient bientôt comme un instrument qui n'a plus de mordant et dont le ressort est affaibli. Une fois entré dans cette voie fâcheuse, on ne peut les en faire sortir que par une discipline sévère et soutenue qui retrempe leurs habitudes et leur donne une direction nouvelle. (\*)

Parmi nos facultés, la mémoire est une de celles qui subissent le plus le joug de l'habitude. Si vous faites apprendre à un enfant, chaque jour, quelques lignes, ce travail finira par ne plus lui coûter beaucoup d'efforts ; il le fera avec une facilité croissante. Suspendez ce travail pendant quelques mois, vous aurez beaucoup de peine à le reprendre avec quelque succès, parce que la chaîne de l'habitude aura été rompue.

Si un jeune homme a l'esprit naturellement juste, il pourra, par ses études raisonnées et persévérantes, acquérir beaucoup de sûreté et de finesse.

Tel autre, moins bien doué, pourra à la longue et à force de passer et repasser sur les mêmes traces d'idées liées entre elles, se former à une justesse suffisante pour les affaires et le train ordinaire de la vie.

Quant aux esprits décidément faux, je ne sais si j'oserais m'avancer jusqu'à dire que, moyennant des exercices fréquemment répétés et bien dirigés, on peut avoir l'espoir de les redresser ; car ce mal est ordinairement incurable.

Mais c'est principalement dans ce qui concerne la moralité, que l'influence de l'habitude est grave et qu'il importe d'en faire l'objet d'une surveillance sévère.

Avant tout, il faut exiger que l'enfant exécute les ordres qu'on lui donne et qu'il obéisse au premier mot. Si l'on use d'une indulgence déplacée, ou que l'on faiblisse, bientôt l'enfant prendra l'habitude de ne plus obéir du tout, ou de n'obéir que quand cela lui plaît. C'est ainsi que l'on forme des caractères capricieux, lâches et sans ressort moral. Ces enfants, qui n'ont pas appris à obéir à la voix de leurs parents ou de leurs maîtres, ne sauront pas davantage obéir à celle de la conscience et de la religion, ni même aux lois de leur pays. L'obéissance au supérieur procède du même principe que l'obéissance au Maître invisible ; car *obéir* c'est plier notre volonté sous celle d'autrui. Le caprice de l'enfant qui ne veut pas se soumettre, devient ordinairement une rébellion ouverte.

Donnez aux enfants des habitudes de travail. Si vous leur permettez une vie molle, oisive, lâche, elle deviendra comme leur élément. Ils ne pourront plus en sortir, et toute occupation sérieuse et suivie deviendra pour eux un joug insupportable.

Les enfants aiment à attirer les regards de ceux qui les entourent et à s'en faire applaudir. Ce penchant tend à fausser l'idée du devoir, et pour peu qu'il soit favorisé, il devient tellement impérieux en eux que, lorsqu'il n'est pas satisfait, on les voit tomber dans la langueur et l'insouciance. Il faut de bonne heure le combattre et rappeler

(\*) L'auteur du livre intitulé : *De l'habitude et de la Discipline*, donne, avec une haute raison, le conseil suivant : " Accorder une juste attention à la grande diversité d'objets dont se compose le monde qui nous entoure, mais choisir un but particulier et le poursuivre avec une résolution constante, reportant toujours de ce côté notre application et notre intérêt." En procédant ainsi habituellement, résolument, et fidèlement, on ne peut manquer d'accomplir quelque grande chose.

sans cesse que l'approbation de Dieu doit être le grand mobile de nos actions.

Veillez à ce que l'enfant prenne des habitudes d'ordre. L'ordre est le père de l'industrie, de la prospérité, et à un certain degré de l'honnêteté. Avec l'ordre vient l'esprit de suite, si important dans toutes les affaires. C'est dans la première enfance qu'il faut s'y former. Si l'on commence par la négligence et le laisser aller, toute la vie en porte la triste empreinte et une catastrophe est inévitable.

Céder une première fois à un vice, c'est se préparer une nouvelle défaite pour une occasion prochaine. Quand le chemin du mal est frayé, on y rentre avec une incroyable facilité. L'entraînement devient presque involontaire et l'on serait tenté de le croire irrésistible, si la Grâce de Dieu n'était pas souveraine pour nous rendre vainqueurs dans les combats opiniâtres.

Formez l'enfant à l'esprit du sacrifice. Donnez-lui l'idée de renoncer, en faveur d'un camarade, à quelque joujou ou à quelque plaisir, et faites ressortir la satisfaction qu'on éprouve à se priver, pour procurer de la joie à un autre. L'enfant à peu il la ressentira d'une manière si vive, qu'il prendra lui-même l'initiative du dévouement. Votre satisfaction sera grande, lorsque vous verrez son caractère acquérir ainsi de l'élevation et de la noblesse.

En général, ne l'oublions pas, s'il est difficile de renoncer aux habitudes mauvaises que l'on a contractées, il est facile d'en prendre de bonnes, quand on entreprend cette tâche dès les premières années. Tout dépend des commencements. Une enfance pure et soumise est comme l'aurore d'une vie sainte et heureuse.— *Journal d'Education de Bordeaux.*

(La fin au prochain numéro.)

### Conseils aux instituteurs.

1. Soyez agréable. Il n'est jamais nécessaire d'être sombre ou grondeur.
2. Soyez animé. Un véritable instituteur doit rarement s'asseoir en classe.
3. Soyez original. Ne comptez jamais sur votre livre. Si vous ne pouvez pas faire faire une récitation sans livre, la leçon que vous avez donnée était trop longue.
4. Soyez raisonnable. Ne donnez pas aux enfants une tâche tellement longue, que vous pourriez à peine la préparer vous-même.
5. Soyez préparé. Gravez-vous toujours dans l'esprit la tâche que devra remplir la classe à la prochaine leçon.
6. Ne soyez pas trop causeur. N'importe quel sot peut entretenir et intéresser des enfants à l'aide de faits merveilleux; mais il faut un homme sage, patient et éclairé pour tirer ces mêmes faits de ses élèves.
7. Soyez sympathique. Sachez descendre au niveau de l'intelligence de vos élèves. Rappelez-vous que ce qui est curieux et intéressant pour vous peut être au-dessus de leur portée et que ce que vous regardez comme un axiome a, pour eux, toutes les difficultés d'une proposition.
8. Soyez patient. Laissez ceux qui sont intelligents se tirer d'affaire eux-mêmes; que toute votre énergie, tout votre dévouement et tous vos sourires soient donnés aux faibles d'esprit.— (Traduit du *Wisconsin Journal of Education.*)

### Maximes pour un jeune homme.

10. Ne reste jamais oisif : si tu ne peux te servir utilement de tes mains, cultive ton esprit.
20. Observe le huitième commandement qui te dit de ne jamais mentir.
30. Aie de bons amis, ou n'en aie point du tout.

40. Fais peu de promesses, et remplis-les toujours.
50. Si tu as des secrets, garde-les pour toi.
60. Lorsque tu parles à quelqu'un, regarde-le en face.
70. Les bons amis et la bonne conversation sont les nerfs de la vertu.
80. La bonne renommée vaut mieux que tout le reste.
90. Rien ne peut nuire plus à ton caractère (réputation) que tes propres actions.
100. Si quelqu'un médit de toi, que ta conduite le fasse mentir.
110. Ne prends jamais de boissons fortes.
120. Avant de te coucher, repasse dans ton esprit ce que tu as fait dans la journée.
130. Ne parle jamais mal de la Religion ni de ses ministres.
140. Si tu veux prospérer ne te hâte pas de t'enrichir.
150. Ne joue jamais à des jeux intéressés.
160. Ne te laisse pas induire en tentation de crainte de ne pouvoir résister.
170. Gagne ton argent avant de le dépenser.
180. Ne contracte jamais de dettes, de crainte de ne pouvoir en sortir.
190. Autant que possible, garde-toi d'emprunter.
200. Sois juste avant d'être généreux.
210. Economise pendant que tu es jeune, afin d'en profiter dans ta vieillesse.

### Difficultés grammaticales.

#### Première Question.

*Souvenir des remparts ! Quelle est la signification littérale de QUI VIVE ? Les dictionnaires à moi connus n'en disent rien, et pourtant ce ne peut être le verbe VIVRE ; car, d'abord, on ne met pas le subjonctif dans une interrogation, et, ensuite, ce cri n'a nullement pour but de s'informer quelle personne a l'existence.*

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les sentinelles françaises ont dit *qui va là ?* ou *qui est là bas ?* que l'on trouve dans Rabelais :

Voyez : mais, dist Panurge, si faict il bon avoir quelque visaige de pierre, quand on est envahy de ses ennemis, et ne feust ce que pour demander *qui est là bas ?*

(*Pantagruel*, page 143, éd. Charpentier).

Mais, quand l'incroyable engouement de l'italien nous eut amené, surtout dans l'art militaire, une foule de termes tirés de cette langue, *chi viva ?* français sous la forme de *qui vive ?* supplanta notre antique *qui va là ?*

Maintenant que signifie *chi viva ?*

Le seul renseignement que j'aie pu obtenir à cet égard m'a été fourni par le *Nuovo Alberti* ; en voici la substance et la traduction :

« *Chi viva ?* question qu'ont coutume de se faire les patrouilles et les sentinelles, comme pour dire : Qui voulez-vous qui vive ? A qui applaudissez-vous ? Pour qui êtes-vous ? » Ce qui n'est rien moins que satisfaisant, parce que les mots restitués pour expliquer l'ellipse ne sont évidemment pas au fond de la pensée de l'interrogateur.

Je me mets en quête d'une autre explication.

Les Italiens ne peuvent pas vouloir exprimer ici autre chose que les autres peuples ; voyons comment tout autour d'eux se formule le *qui-vive ?*

L'Espagnol dit :	Quién va allá ?	(qui va là ?)
L'Anglais — :	Who goes there ?	(qui va là ?)
L'Allemand — :	Wer ist da ?	(qui est là ?)
Le Hongrois — :	Ki van itt ?	(qui est là ?)
Le Turc — :	Kim dur o ?	(qui va là ?)

Le cri en question s'exprimant de deux manières, avec l'interrogatif *qui*, un verbe qui est *être* ou *aller*, et l'adverbe

à, il faut que *chi viva* ? ne soit pas autre chose que *qui est là ?* ou *qui va là ?* En d'autres termes, puisque *chi* est l'équivalent de *qui*, il faut que *viva* signifie *est là* ou *va là*.

Je dis que *viva*, en italien, = *va là*, en français.

En effet, *viva* se compose de deux mots distincts, exceptionnellement et peut-être à tort réunis (c'est une affaire qui regarde les Italiens) : 1<sup>o</sup> de *va*, qui est la troisième personne singulière du présent de l'indicatif du verbe *andare* ; et 2<sup>o</sup> de *vi* (là, y, là-bas) venu du latin *ibi*, qui s'emploie quelquefois devant le verbe comme dans ces exemples :

Non è niente nel mondo di cui Iddio non sia l'autore.

(Lud. Gougar, *Gramm. franç. ital.*, p. 353).

Molti vi sono.

(Idem).

Se egli avviene cho tu mal vi torni, etc.

(Nuovo Alberti).

(*La* n'est rien au monde dont Dieu ne soit l'auteur ; — *La* sont beaucoup ; — S'il arrive que tu y retournes jamais).

Or, si *chi viva* ? signifie en quelque sorte syllabe pour syllabe *qui va là ?* ce dernier est tout aussi littéralement la signification de notre *qui vive* ?

\*  
\* \*

Deuxième Question.

Quand on dit, par exemple, ÉPETER UN ARBRE, on comprend que ce mot est formé de *É* et de *ETER* ; mais quel est le primitif de ÉMOUSER, qui signifie ôter la pointe, le tranchant ? Le dictionnaire de Noël et Chapsal n'en dit rien.

Nous avons en français deux sortes de mots formés de deux éléments dont le premier est *É* ; les uns se composent de ce préfixe et d'un substantif, comme *étêter*, *effeuiller*, *ébourgeonner*, etc., les autres, de cette partie initiale et d'un adjectif avec lequel ils donnent le sens de *rendre*, suivi de cet adjectif :

Echauffer	(rendre chaud).
Ebêter	(rendre bête).
Eborgner	(rendre borgne).
Ecourter	(rendre court).
Epurer	(rendre pur).
Evacuer	(rendre vide).

Or, *émousser* appartient à la seconde catégorie des mots cités ; il est composé du radical *mousse*, un vieil adjectif français qui s'est conservé au propre dans le langage des arts :

Ains suffit qu'il soit plat de ceste forme et rebattu et moussé par l'endroit que j'appelle tranchant ou taillant.

(De Franchières, *Façonner*, Feuillet 15, verso).

La gravure au burin se fait en copiant le dessin sur le cuivre avec une pointe *mousse*, et passant ensuite un burin sur tous les traits ainsi marqués en ligne très-légères.

(Francœur, *Technol.*, p. 224).

D'où il suit que *émousser*, le mot en question, veut dire littéralement *rendre mousse*, c'est-à-dire moins tranchant, moins aigu, et aussi ôter la pointe, le fil, soit en cassant, soit en arrondissant.

\*  
\* \*

Troisième Question.

Est-il vrai, comme le dit Laveaux dans son DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE, que l'adverbe DÉSORMAIS ne puisse se mettre qu'avec un verbe au futur ?

Cet adverbe a été formé de *dès ore mais*, *dès or mais*, mots qui signifiaient : dès cette heure en plus, de cette heure à plus tard, c'est-à-dire, à partir de cette heure, de maintenant au temps plus éloigné qui est encore dans l'avenir.

Des ore mais m'amu's à campagnon.

(Gérars de Viane, pub. par Kukker, v. 1646).

Ne li est vis que des or mais,  
Li doie en nul lin laisser pais.

(*Partonopeus de Blois*, Tome 1, p. 116).

Maintenant cette origine de *désormais* contrarie-t-elle son emploi pour chacune des trois parties de la durée ?

Je ne le pense pas ; car je l'ai trouvé employé avec un présent dans ces exemples :

Dans l'état où sont désormais les choses, etc.

(J.-J. Rousseau, *Émile*).

Tu te déclares si étrangère désormais à ce qui me concerno que je n'ose presque plus t'en parler.

(G. Sand, *le Marquis de Villemer*).

Puis avec un passé dans ceux-ci :

L'exaspération de cet homme s'en accrut ; il s'attacha désormais à mes pas, résolu de ne me laisser ni repos ni trêve.

(Louis Reybaud, *Jérôme Paturot*, p. 203).

Il s'intitula juré parodiste, se donnant désormais pour tâche de faire des œuvres du génie ce que l'ironique nature avait fait de son être chétif.

(Ed. Fournier, p. 316).

Il a suffi d'une balle de plomb qui n'encassa le crâne d'un honnête homme pour que le principe démocratique fût désormais au-dessus de toute discussion.

(J. Labbé).

L'usage actuel des auteurs et l'origine de *désormais* se trouvant ainsi parfaitement d'accord pour son emploi au présent et au passé, j'en conclus que Laveaux a eu tort de prétendre restreindre l'emploi de cet adverbe au cas unique où le verbe de la phrase est au futur.

(*Courrier de Vaucluse*).

PHRASES À CORRIGER.

CORRECTIONS DU NUMÉRO PRÉCÉDENT.

1<sup>o</sup>. Rayer mon nom de la circulaire, et non sur. — 2<sup>o</sup>. Bon gré nul gré ; dans cette expression, mal ne se joint pas à gré. — 3<sup>o</sup>. Mais il en est ; il faut en. — 4<sup>o</sup>. Remplir leur devoir électoral ; on ne dit pas remplir un droit. — 5<sup>o</sup>. Commencez la phrase par *Connaisant votre équité*. — 6<sup>o</sup>. Écrivez *étal* et non pas *étule* qui s'applique aux marées. — 7<sup>o</sup>. En raison de, et non à raison de qui signifie à proportion, sur le pied de.

PHRASES À CORRIGER.

1<sup>o</sup>. Tout cela est bien élémentaire, bien naïf ; on est pardonnable de ne l'avoir pas inventé.

(*L'Académie Nationale* du 18 février.)

2<sup>o</sup>. Vous voyez d'ici ce qui arrivera ; si les paysans votent, on les fera voter la liste prussienne, avec menaces de réquisitions, etc.

(*Le Gaulois* du 20 février.)

3<sup>o</sup>. Le commandant (prussien) de la station de Vitry, qui était à déjeuner, n'a pas voulu se déranger, et nous a fait attendre une heure et quart le visa nécessaire pour continuer notre voyage.

(*L'Électeur Libre* du 21 février.)

4<sup>o</sup>. On commence à s'inquiéter de la question du pain et de la viande, et personne ne semble songer à celle de la poudre, et des projectiles, du pain et de la viande des bouches à feu.

(*Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier.)

5<sup>o</sup>. Ici même, où nous avons des francs-tireurs en masse, personne n'a pu croire que ces Prussiens pouvaient être capables d'un crime comme vous allez en lire les détails.

(*La Patrie* du 22 février.)

6<sup>o</sup>. Sur 150 hommes, nous étions trente seulement,

appuyés par une centaine de cavaliers, gounis et spahis français. C'est là où nos impressions et nos émotions ont commencé.

(L'Opin. Nat. du 24 février.)

70. A l'heure qu'il est, l'interdit n'est pas encore levé, et je désire quiconque d'expédier un télégramme dans aucune ville de France.

(Le Figaro du 24 février.)

80. On prétend que les compagnies franches ont commencé à agir cette nuit, et que l'obscurité a empêché qu'elles fissent d'opération sérieuse.

(Le Temps du 26 février.)

90. De Werder put concentrer toutes ses forces et hacher en pièce ses assaillants.

(La Presse du 27 février.)

100. A la Chambre des Communes, M. Gladstone, répondant à une interpellation, a démenti le bruit que la reine, le prince de Galles et le duc de Cambridge, aient envoyé leurs félicitations au prince de Prusse.

(Le Journal de Paris du 23 février.)

110. Il reconnaît que nulle université d'Allemagne ne lui eût permis de se préparer aussi sûrement et aussi vite à ses examens de droit qu'il ne le fit dans une université française.

(Revue des Deux-Mondes du 1er février.)

— *Courrier de Yangtse.*

(Les corrections au prochain No.)

### Acte pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette province.

(Sanctionné le 23 Décembre 1871.)

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'acte trente-deux Victoria, chapitre seize, pour amender les lois de l'éducation en cette province, est amendé, en autant que la cité de Québec est concernée, en substituant aux mots, "une somme triple de la part de l'allocation du gouvernement," dans la vingt-troisième section du dit acte, les mots suivants : "une somme égale à l'allocation et cinquante pour cent de plus."

2. La dite corporation pourra s'acquitter des arrérages dus au premier janvier prochain, aux bureaux catholique romain et protestant des commissaires d'écoles de la dite cité de Québec, en vertu du dit acte, en payant au bureau protestant, la somme de six mille six cents piastres, et au bureau catholique romain, une somme proportionnelle sur les dits arrérages, d'après les dispositions du dit acte, déduction faite de ce qui aura été payé au dit bureau catholique romain en excès et contrairement aux dispositions du dit acte ; mais les dits paiements pour avoir cet effet doivent être faits dans les quatre mois à compter de la passation de cet acte, faute de quoi les droits des dits bureaux subsisteront comme si cet acte n'eût pas été passé, et rien dans cet acte, tant que les dits paiements n'auront pas été faits ne pourra être interprété à l'encontre d'aucune poursuite pendante ou qui pourra être intentée contre la dite corporation, en vertu du dit acte, lesquelles poursuites auront leur cours comme si cet acte n'eût pas été passé ; et rien dans cet acte ne s'appliquera aux frais de toute telle poursuite.

3. Le paiement des dits arrérages pourra être fait par des débentures de la dite corporation, et la dite corporation est par les présentes autorisée à émettre des débentures pour le montant susdit portant un intérêt n'excédant pas sept pour cent et payables dans dix années de leur date.

4. Il sera loisible chaque année aux dits bureaux catholique romain et protestant respectivement, de faire prélever par la dite corporation une somme additionnelle n'excédant point, cependant, avec celle déjà payée par la corporation

pour la même année, le montant qui leur serait revenu par l'acte amendé par le présent, laquelle somme additionnelle sera prélevée uniquement sur les propriétés désignées dans la liste numéro un, s'il s'agit du bureau catholique romain, et uniquement sur les propriétés désignées dans la liste numéro deux, il s'agit du bureau protestant ; mais la dite corporation ne sera point tenue de faire prélever cette somme additionnelle, s'il ne lui est point présenté, pour l'année mil huit cent soixante-et-douze, deux mois après la passation de cet acte et pour toute année subséquente avant le premier de janvier, une réquisition à cet effet signée par la majorité des membres des bureaux qui désirent obtenir telle somme additionnelle, et une partie de cette somme additionnelle, proportionnelle au montant total, pourra être prélevée sur la liste numéro trois, mais tel prélèvement devra être fait de manière à ce que que le bureau de commissaires qui n'aura pas adressé de demande, reçoive sa part afférente sur la dite liste, d'après les dispositions du dit acte ; et le montant à prélever sur la dite liste sera calculé et prélevé en conséquence, et payé aux dits bureaux de commissaires d'après les dispositions du dit acte.

5. Dans le cas où telle demande sera faite, si aucune propriété inscrite dans la liste dont on se servira pour prélever telle cotisation additionnelle avait changé ou venait à changer de propriétaire avant le moment où telle cotisation deviendra due de manière à ce qu'elle ne se rapportât plus, dans l'esprit du dit acte, à la liste dont elle faisait partie, le nouveau propriétaire pourra se refuser au paiement de la dite cotisation.

6. La section première du dit acte concernant le conseil de l'instruction publique est amendée, en substituant le mot "vingt quatre" au mot "vingt-et-un," le mot "seize" au mot "quatorze," et le mot "huit" au mot "sept."

7. Tout instituteur ou institutrice engagée par les commissaires d'écoles ou les syndics d'écoles dissidentes, auxquels les dits commissaires d'écoles n'auront point signifié, deux mois avant l'expiration de son engagement, qu'ils n'entendent point continuer cet engagement l'année suivante sera censé engagé de nouveau pour la même école et aux mêmes conditions ; mais rien dans cette disposition n'empêchera les commissaires ou syndics de destituer un instituteur ou une institutrice pour les causes mentionnées dans le chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada.

8. Tout avis donné collectivement ou simultanément aux instituteurs par les syndics ou commissaires, dans le but d'écluser la disposition précédente, et toute convention faite avec eux dans ce but, seront censés nuls et non avenue.

20. La première section du chapitre trente-et-un des Statuts du Canada, vingt-neuf et trente Victoria est par le présent amendée comme suit :

Les mots suivants contenus dans le paragraphe numéro neuf de la dite première section du dit statut : "ces deux derniers en nommeront un troisième dans les huit jours qui suivront la nomination ; et dans le cas de désaccord entre les dits deux arbitres, ou," sont abrogés et les suivants y sont substitués : "il en sera nommé un troisième par le juge ou un des juges de la cour supérieure du district dans l'étendue duquel le dit emplacement de maison d'école est situé, à la diligence d'aucune des parties" ; et après les mots : "par le juge" dans le même paragraphe, les mots "ou un des juges" sont ajoutés ; et après les mots "du dit juge" dans le même paragraphe, les mots "ou des dits juges" sont ajoutés, et les mots suivants sont ajoutés à la fin du dit paragraphe numéro neuf, "et taxera tels frais."

10. Les mots "paiement ou offre légale" contenus dans le paragraphe numéro douzième de la dite première section du dit statut sont abrogés, et les suivants y sont substitués : "dépôt fait entre les mains du notaire du district dans l'étendue duquel est situé le dit emplacement de maison d'école," et les mots suivants sont ajoutés à la fin du dit paragraphe numéro douze : "et la cour supérieure du dit

district ou un des juges d'icelle distribuera la somme ainsi déposée en ordonnant qu'elle soit payée à la partie ou aux parties y ayant droit, et ce, après avoir fait appeler tous intéressés, créanciers ou ayants droit en la manière et forme et avec les délais que la dite cour ou le juge ou un des juges trouvera convenables et équitables."

11. Les deux sections précédentes seront interprétées à toutes fins et intentions comme formant partie du chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Québec, 27 Décembre 1871.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu par ordre en conseil en date du 22 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de St. Hyacinthe, St. Denis, No. 2, M. Joseph Phénix dit Dauphinais, en remplacement de M. Pierre Charron.

Comté de St. Jean, Ste. Marguerite de Blairindie, le Révd. Joseph Brissette en remplacement du Dr. Basile Larocque.

BUREAU D'EXAMINATEURS DE GASPÉ.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 23 du courant, nommer le Révd. William Gore Lyster, membre du bureau d'examineurs établi à Percé, dans le comté de Gaspé, pour conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement, en remplacement de M. Louis Boucher.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe (F) :—M. Joseph Martin.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe (F) :—Mlles. Léocadie Brosseau, Euphémie Létourneau et M. Gilbert Goulet.

7 Novembre 1871.

F. X. VALADE,  
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE QUÉBEC.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe (A) :—M. Wm. Mortimer.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (A) :—Mlles. Mary Fergusson et Margaret Gallagher.

7 Novembre 1871.

D. WILKIE,  
Secrétaire.

DIRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Québec, 25 janvier, 1872.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 17 du courant, ériger en municipalité scolaire sous le nom de St. Moÿse, le territoire ci-après désigné, savoir : tenant à l'ouest, à la ligne qui sépare St. Moÿse de la municipalité scolaire de Ste. Angèle de Mérici, tenant à l'est à la ligne latérale Ouest de la Seigneurie de Matapédia, tenant au nord, partie à une ligne se trouvant au sud-est des lots 34 situés sud-ouest et nord-est du Chemin Kempt, puis au cordon entre les rangs 11 et 12 du township Cabot, courant est-nord-est jusqu'à la ligne qui sépare ce township de celui de McNider, partie aux lots 1 à 8 inclusivement du 10e rang de McNider, 1 à 14 du 11e rang, et 6 à 14 du 12e rang : tenant au sud au cordon entre les rangs 2 et 3 du township d'Awantsish, depuis le lot No. 15 courant est nord-est jusqu'à la Seigneurie de Matapédia.

NOMINATION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en Conseil en date du 17 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Comté de Rimouski, St. Moÿse : MM. Cloris St. Amand, Ephrem Harvey, Thomas Morisset, Romuald St. Amand et François Xavier Sancier.

Comté de Chicoutimi, St. Joseph : Le Rév. M. David Roussel, en remplacement du Rév. François Xavier Delège.

Comté de Gaspé, Cap Désespoir : Le Rév. M. Pierre Sancier, en remplacement du Rév. M. A. Thivierge.

Comté de Lotbinière, St. Sylvestre nord : M. George Camden, en remplacement de M. John Doonan.

BUREAU CATHOLIQUE DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe (F) :—Mlle Georgiana Vel dite Sansoucy.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème Classe, (A) :—Mlle Bridgit Monaghan, Mai 1871.

J. F. LÉONARD,  
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) :—Mlles Elizabeth A. Carter et Martha M. Mahedy, M. R. Solome Dubrûte (F et A) :—Mlles Marie Odile Gagnon et Mathilde Sénécal (F).

Avût 1871.

J. F. LÉONARD,  
Secrétaire.

BUREAU DE CHARLEVOIX.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :—Mlle Mario Côté.

7 Novembre 1871.

CHS. BOIVIN,  
Secrétaire.

CONCOURS POUR LA PUBLICATION D'UNE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURES EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES.

Sur la recommandation du comité spécial de la section catholique romaine, chargé d'aviser aux moyens de pourvoir à la publication d'une série de livres de lecture en langue française, pour les écoles catholiques romaines, il a été résolu à la dernière réunion du Conseil de l'Instruction publique d'ouvrir un concours à cet effet, et ce concours est actuellement ouvert aux conditions suivantes :

1o. La série devra se composer de cinq livres, trois pour les écoles élémentaires, et deux pour les écoles modèles et les académies.

2o. Chacun de ses livres devra contenir, le premier, environ cent cinquante pages (150) pages; le deuxième et le troisième environ deux cent cinquante (250) pages; le quatrième et le cinquième, environ trois (300) cents pages : les trois premiers devront être de format in-18 et les deux derniers, de format in-12, la série de Lovell devant servir de type pour la partie matérielle. Dans les trois premiers livres, chaque leçon devra être précédée de colonnes de mots à épeler et suivie d'un petit résumé sous forme de questionnaire.

3o. Les sujets devront être traités d'une manière graduée et comprendront ce qui suit :

Pour les trois premiers livres, des morceaux de littérature en prose et en vers, choisis, au point de vue moral et religieux ; des articles courts et faciles à retenir, sur l'histoire et plus particulièrement sur l'histoire sainte et l'histoire du Canada, et sur l'agriculture (spécialement appropriée aux besoins du pays) ; et, pour les deux derniers livres, des morceaux de littérature et de poésie d'un ordre plus élevé, choisis au même point de vue moral et religieux ; des articles sur les mêmes sujets, mais plus étendus ; et, en sus, des articles sur les sciences, les arts et l'industrie.

4o. Les autres conditions du concours sont comme suit :

1.—Les manuscrits doivent être adressés au secrétaire du Conseil de l'Instruction publique, avant le 1er Septembre 1872.

2.—Après que le Conseil, sur la recommandation du comité catholique romain, aura approuvé la série de livres qui aura été déclarée la meilleure par les juges, il en prendra le droit de propriété littéraire d'après la loi et en concédera l'usage à l'auteur ou aux auteurs pour l'espace de cinq années.

Québec, 15 Novembre 1871.

L. GIARD,  
Secrétaire-archiviste.

**Instituteur disponible.**

UN INSTITUTEUR ANGLAIS, sachant bien le français, désire obtenir une place pour l'année prochaine. Il a déjà enseigné l'anglais dans des institutions Canadiennes françaises. Adresser : —

" Instituteur,

" Le Bras, St. Gilles,

" Co. de Lotbinière,

P. Q."

**JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JANVIER, 1872.

**Loi amendant les lois d'éducation.**

Nous publions plus loin le statut passé dans la dernière session du parlement au sujet de l'éducation. Nous attirons surtout l'attention des commissaires et des syndics d'écoles et des instituteurs et institutrices sur la clause qui a rapport à l'engagement des instituteurs. Elle diffère quelque peu du règlement qui avait été adopté par le département et qui exigeait trois mois d'avis avant l'expiration de l'engagement lorsqu'on ne veut point qu'il soit renouvelé. Ce temps est réduit à deux mois ; mais en même temps il est pourvu à ce qu'un avis collectif donné pour éluder le règlement, et aussi à ce qu'un renoncement à cet avantage dans l'engagement soient considérés comme non avenus.

**Quarante-cinquième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 25 Aout, 1871.**

Présents : MM. les inspecteurs Valade et Caron ; MM. J. O. Cassegrain, président ; D. Boudrias, U. E. Archambault, D. Lacroix, R. Martineau, J. E. Roy, J. O. Mauffette, H. C. O'Donoghue, J. Archambault, A. Keeghan, P. Demers, O. Lamarche, P. E. Poupart, A. Allaire, J. Destroismaisons, L. T. René, V. Harman, E. Pâquette, E. Désormeau, A. Grant, G. Boudrias, J. Leroux.

Vu l'absence de M. le secrétaire, M. F. H. P. Demers est, sur motion de M. D. Boudrias, secondé par M. J. E. Roy, prié d'agir comme secrétaire *pro-tempore*.

Après la lecture et l'adoption du compte-rendu de la dernière conférence, M. le Président lit un essai sur le but de l'Education, et, comme conséquence naturelle, sur la nécessité pour l'instituteur de donner à son enseignement une direction conforme à ce but.

Avant d'entamer son sujet, M. Cassegrain fait remarquer à l'auditoire l'embaras où se trouve l'Association quand il s'agit d'avoir des lecteurs. "Souvent il suffit, dit-il, de prier quelqu'un de vouloir donner une lecture à une conférence ultérieure, pour que ce quelqu'un s'abstienne d'y venir. C'est une chose tout à fait regrettable. Peut-être s'exagère-t-on la difficulté du travail. Sans doute, il exige de l'étude, nécessité des recherches parfois assez longues et assez ardues ; mais, d'un autre côté, quel profit ne retire-t-on pas d'un pareil travail, et quelles connaissances n'acquiert-on pas dans les recherches que l'on fait tant soit peu sérieusement. Puis, pour vous dire toute ma pensée, chaque instituteur peut faire une lecture : vous en avez une preuve bien évidente en ce moment. Ce qu'il faut, ce n'est qu'un peu de bonne volonté. Il serait donc grandement

temps que chacun se fit un honneur de répondre à l'invitation que l'Association pourrait lui faire. La difficulté de trouver un sujet n'existe pas ; le champ que nous avons à explorer est très-vaste. Tout ce qui tient directement ou indirectement à l'éducation, la pédagogie, la science, l'histoire, les lettres, est, comme vous le savez, du ressort de nos conférences, et offrira toujours une ample matière à quiconque voudra en faire une étude soignée, et nous faire part du fruit de ses labours."

M. le Président soumet ensuite le sujet de discussion suivant :

" Est-il préférable d'appliquer à la discipline dans les écoles le système monarchique ou le système républicain ? "

M. U. E. Archambault demande si, au système monarchique, on ne pourrait pas mêler un peu du système républicain.

M. Boudrias répond qu'il ne voit pas l'avantage, comme le veut le système républicain, de consulter les élèves pour voir si tel ou tel élève ne mériterait pas une punition. Il prouve, par quelques remarques, que le système républicain peut amener de grandes difficultés ; car les élèves, ordinairement enclins et sujets à manquer au règlement, pourraient devenir trop indulgents les uns envers les autres, et par là, au lieu de maintenir la discipline, finiraient par la détruire.

M. Valade dit que l'instituteur doit être le seul maître dans son école ; mais que, d'un autre côté, il doit s'efforcer en toute circonstance de rendre justice à chacun. Il répète qu'il ne peut pas admettre qu'un instituteur laisse la discipline entre les mains de ses élèves, parce que l'école est un petit monde qui reflète les passions du grand ; et l'esprit d'insubordination est tel chez la plupart des enfants, qu'il faut absolument que l'instituteur soit *omnipotent*.

M. Caron se prononce dans le même sens que M. Valade. Il dit que, dans son opinion, il est impossible que les enfants puissent maintenir la discipline dans une école. Point de république dans les écoles ; l'instituteur seul doit être maître.

M. U. E. Archambault dit que le système républicain n'est pas aussi terrible qu'on semble le croire. Chaque système a ses inconvénients. C'est le système monarchique qui a perdu la France, et qui en a fait un monceau de ruines. Le système républicain a aussi ses défauts, mais il a de même de grands avantages. Nous avons le système monarchique dans nos écoles, parce que nous sommes sous un gouvernement monarchique ; les États-Unis ont, dans la plupart de leurs écoles, le système républicain, pour la bonne raison qu'ils sont sous un régime républicain. De là, ne pourrions-nous pas conclure que la discipline dans les écoles devrait être basée sur l'espèce de gouvernement du pays ?

MM. O'Donoghue, Mauffette et Martineau se déclarent pour le système monarchique.

M. Allaire fait voir ce que ces deux systèmes ont de bon ; mais s'il me fallait, ajoute-t-il, en adopter un à l'exclusion de l'autre, je me déclarerais pour le système monarchique.

M. Lacroix dit : Puisque de l'aveu de plusieurs, la monarchie a fait son temps, et que la république offre des inconvénients, pourquoi, dans la discipline des écoles, n'adopterait-on pas le système militaire ?

M. le Président résume ainsi les débats : " Je vous félicite, messieurs, de l'entrain que vous avez mis dans la présente discussion. Cette question, de prime abord, semblait devoir se vider assez promptement ; mais la divergence des opinions que chacun de vous a soutenues avec talent, lui a donné des proportions presque colossales.

Ce sujet a intrigué un grand nombre de ceux qui ont lu le compte-rendu de notre dernière séance. Plusieurs se sont demandé sans doute ce que nous prétendions faire, ce à quoi nous désirions en venir. Peut-être ayons-nous été accusés de vouloir faire de la politique. Discuter une question de ce genre dans une assemblée d'instituteurs semblait une chose vraiment anormale. Cependant, si l'on réfléchit que

l'école est en petit ce que l'Etat est en grand, l'on verra que cette question est parfaitement dans les limites de nos attributions.

Le système monarchique a ses avantages, mais il a aussi ses inconvénients. La responsabilité que l'instituteur assume sous cette forme disciplinaire, l'autorité nécessaire pour le maintien de l'ordre, dont il y est revêtu, ne laissent pas que de lui créer parfois des désagréments ; et avec la meilleure volonté et la meilleure bonne foi du monde dans la direction de son école, il se voit fréquemment exposé à des attaques souvent injustes, toujours regrettables. Les épithètes de *partial* et de *despote* lui sont décernées avec un peu trop de libéralité.

Le système républicain serait, d'un côté, avantageux pour le maître, par le fait que, n'ayant à décider de rien, il se trouverait ainsi à l'abri de toute critique, puisqu'il ne serait responsable de rien ; mais, d'un autre côté, son autorité serait réduite au néant : la régie de l'école laissée entre les mains d'élèves qui lui seraient peut-être hostiles, ferait de cet homme un véritable automate. Ce système a donc aussi ses inconvénients.

L'idée que M. U. E. Archambault a développée et qui consisterait à adopter, pour la discipline dans les écoles, le système de gouvernement qui régit le pays où l'on se trouve, me paraît propre à attirer votre attention. L'élève s'accoutumerait de bonne heure à se conduire d'après les mêmes lois qu'il devra observer plus tard. Un autre dissentant, M. Lacroix, a émis l'opinion que, puisque ni le système monarchique ni le système républicain ne sauraient convenir, le système militaire serait peut-être celui qui répandrait le plus aux exigences de la discipline dans les écoles. L'obéissance passive et presque aveugle du soldat à ses chefs serait, bien en effet ce que l'on pourrait désirer de mieux chez l'élève. Cette idée mérite considération.

Je n'ai nullement l'intention de décider lequel de tous ces systèmes offre le moins d'inconvénients. Je ne fais qu'indiquer les parties les plus saillantes des débats, afin qu'elles puissent servir comme de points de repère à l'avenir.

Cette question sera, selon votre désir, renvoyée à la prochaine séance pour y être discutée de nouveau. J'invite tous les instituteurs ici présents, de même que ceux qui assisteront à la conférence du mois de janvier, à s'occuper sérieusement de la question. L'étude en serait vraiment intéressante ; et les conclusions qu'on pourrait en tirer seraient sans contredit d'une très-grande importance pour l'instituteur.

Je ne puis passer sous silence, messieurs, le plaisir que j'éprouve de voir un aussi grand nombre d'instituteurs, surtout d'instituteurs de ce cette ville, assister à cette séance. Ce concours, m'a-t-on dit, est dû à un inspecteur que je ne nommerai pas, parce qu'il est ici présent, mais dont le dévouement pour la cause des instituteurs, et l'intérêt qu'il porte à notre Association, vous sont bien connus. Ce monsieur mérite à juste titre notre reconnaissance."

A la suite de cette discussion, M. U. E. Archambault donne une seconde causerie sur son voyage aux Etats-Unis. Il limite cependant son entretien à une seule ville. L'auditoire a écouté avec attention l'exposé du système d'éducation à New-York, et a pu voir l'intérêt qu'y prennent les personnes les plus influentes à son bon fonctionnement. Nous avons pu constater également que les divers rouages de ce système ressemblent parfaitement à ceux de notre système parlementaire. M. Archambault nous parle aussi des attributions des syndics et des inspecteurs chargés de veiller à la bonne observation des règlements qui régissent les nombreuses institutions de New-York. "Plusieurs de ces institutions, ajoute-t-il où le pauvre et l'orphelin reçoivent gratis l'aliment du corps et de l'intelligence, doivent leur fondation à la libéralité de citoyens dévoués à la cause de l'éducation, qui les maintiennent encore aujourd'hui." Les sommes quasi fabuleuses dépensées pour le

soutien des écoles, l'architecture des bâtisses, les divers systèmes de ventilation et de chauffage, l'aménagement des classes, la structure et la disposition des tables et des bancs, sont tour à tour l'objet de nombreux commentaires. Ces remarques ont prouvé que M. Archambault n'a pas visité ces établissements en simple touriste, mais en homme sérieux, qui cherche à tout voir, à tout comprendre, et à qui le plus léger détail ne saurait échapper. L'énumération des salaires élevés que reçoivent les 2411 personnes, hommes et femmes, qui, à différents degrés, ont pour mission de répandre l'instruction dans la grande métropole de la République américaine, a surtout intéressé l'auditoire.

Le sujet de discussion suivant, de même que le sujet ci-haut désigné, sera offert à la prochaine séance :

"Si l'instituteur doit être considéré comme tenant dans sa classe la place du père de famille, n'est-il pas par cela même autorisé à infliger des punitions corporelles, lorsqu'il le juge nécessaire ?"

Et la séance est ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à 10 heures précises de l'avant-midi.

F. H. P. DEMERS,  
Secrétaire temporaire.

### Revue mensuelle.

Nous voudrions pouvoir écrire cette première revue de l'année 1872 avec des paroles pleines de bonnes promesses et d'heureux pronostics ; malheureusement nous nous trouverions en complet désaccord avec les prophéties de tous genres qui nous assaillent depuis quelque temps et parviennent à émouvoir même les âmes les plus fortement trempées. Selon quelques commentateurs cependant, ces prédictions ne se rapporteraient pas à notre pays et ne menaceraient point de troubler la sérénité de notre ciel ; on dit même que les terres de l'autre côté de l'océan seules subiront la grande noirceur pendant que notre continent tout entier, préservé de ses terribles effets, sera inondé d'une clarté telle que la vieille Europe n'en a jamais vue. Il semble pourtant que la noirceur menace un peu nos voisins et les voisins de nos voisins, et qu'il n'y aurait aucun danger à risquer un bout de prophétie de ce côté-là. Il se pourrait bien en effet qu'avant peu, les Etats-Unis eussent sur le bras plusieurs affaires assez désagréables sinon fort dangereuses. On appréhende un conflit entre cette puissance et l'Espagne, à moins que le roi Amédée ne consente à y mettre beaucoup du sien.

Voici les faits qui ont donné lieu à ce malentendu. Une canonnière espagnole aurait, on ne sait pour quelle raison, arrêté et désemparé le steamer *Florida*, appartenant aux Etats-Unis ; il faut avouer que le procédé est un peu leste, à l'égard d'une nation avec laquelle le cabinet de Madrid est censé n'avoir que des relations pacifiques. Les Etats-Unis, de leur côté, ont ressenti vivement cet affront et exigent du gouvernement espagnol, suivant la rumeur du moins, — 1<sup>o</sup>, des excuses ; 2<sup>o</sup>, la dégradation de l'officier qui commandait la canonnière et, 3<sup>o</sup>, la reddition de la canonnière elle-même. Le roi d'Espagne n'a pas d'autre alternative que de subir ces conditions ou de se préparer à une guerre qui pourrait lui être plus fatale que la rébellion de l'île de Cuba.

Cette affaire, quoiqu'elle soit désagréable pour les Etats-Unis, n'est cependant pas aussi sérieuse dans ses conséquences que pourrait l'être l'incident Catacazy. Nous exprimions dans notre dernière revue, l'opinion que cet incident était complètement vidé, par le rappel du ministre compromis. Il paraît cependant que l'affaire revient sur le tapis avec un caractère d'aérimonie plus prononcé. Suivant les uns, cette nouvelle complication serait due à l'esprit perspicace du secrétaire Fish et serait fort à l'avantage des Etats-Unis ; suivant d'autres, et nous nous rangeons volontiers à cette opinion, Fish aurait tout bonnement commis une énorme indiscrétion, en poursuivant l'affaire bien au-delà des limites qu'une diplomatie sage et bien entendue n'aurait jamais osé franchir. Il a voulu que M. Catacazy fût jugé par son gouvernement ; mais le jugement du gouvernement russe n'a pas l'air de vouloir trop censurer son ministre. Bien au contraire, il paraît que M. Catacazy, dans sa conduite vis-à-vis du cabinet de Washington n'a fait que suivre les instructions du prince Gortschakoff. La lettre de Fish, demandant la poursuite de l'affaire, est fort sévère et M. Curtiss ministre américain à St. Pétersbourg, n'est sans doute pas étranger à sa publica-



tion dans les journaux. Le prince russe, qui a cru y voir une intention d'étaler au grand jour les griefs articulés contre M. Catacazy, et conséquemment la censure de sa propre conduite, s'est fâché à son tour et paraît prêt à accepter toutes les responsabilités, au nom de son gouvernement. De tout ceci, il ressort que la profonde sympathie que l'on disait exister entre la Russie et les Etats-Unis n'était qu'un fantôme d'amitié, et il est aujourd'hui établi que les politesses de l'autocrate du Nord envers la république américaine n'avaient pas d'autre cause qu'une légère communauté d'intérêts. Le règlement des difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis, a porté un coup sérieux à cette conformité de position ; aussi M. Catacazy avait-il fait tout en son pouvoir pour empêcher les deux pays d'en venir à une entente qui dérangeait considérablement les plans de son gouvernement. De là les plaintes du Président et de son secrétaire et par suite, le brandon enflammé qui menace de faire éclater la mine.

On peut puiser dans cet incident de profonds enseignements sur la solidité des affections qui attachent entre eux les chefs de gouvernements, et surtout sur les motifs qui sont la base de ces alliances pleines de protestations si facilement prodiguées.

Les troubles politiques de la Louisiane, d'un autre côté, sont loin de se calmer et le désordre augmente d'une manière menaçante. Le revolver y est devenu la loi suprême. Cet état de choses est d'ailleurs assez général dans tout le Sud et le Président de la république a l'air de craindre que son ingérence n'y produise plus de mal que de bien. Le fait est que les Américains du Nord se sont un peu fait illusion sur la solidité des résultats obtenus par leur victoire contre le Sud, et ils ont peut-être trop précipité les choses. Ils ont aboli l'esclavage, sans prévoir les suites de cette abolition et sans prendre les moyens de conjurer ce qu'elles pourraient avoir de désastreux tant pour les noirs que pour leurs anciens possesseurs. On ne lance pas ainsi tout un peuple dans une vie complètement neuve pour lui, sans le préparer d'avance et de longue main à sa nouvelle position. Nous donnons aux Etats du Nord un juste tribut d'admiration pour ce qu'ils ont fait envers la civilisation et envers l'humanité, en affranchissant les noirs du Sud ; mais nous devons aussi constater que cet affranchissement ne s'est pas fait dans les circonstances et avec toutes les précautions voulues. Il y a donc lieu de craindre que les désagréments continuels causés par les noirs dans le Sud, — et conséquences de l'irréflexion des vainqueurs — ne réveillent à la fin l'ancienne animosité entre les deux grandes fractions de la République, et ne les amènent encore une fois en présence sur les champs de bataille. Cette fois, le conflit serait encore plus terrible et plus meurtrier ; et la lutte ne cesserait qu'avec le dernier soldat de l'un ou de l'autre parti. Le feu n'est pas éteint ; il couve sous les cendres et malheur à ce pays, malheur à nous peut-être, si quelque souffle vient enflammer l'étincelle qui ne demande qu'à s'étendre et à dévorer ce qui l'entoure.

Au Mexique, le général révolutionnaire Diaz a été mis en déroute ; il a perdu toute son artillerie, ses bagages, et plusieurs hommes, tués ou prisonniers. Juarez est en possession d'Oxaka. L'ordre est cependant loin d'être rétabli. Tôt ou tard, les Etats-Unis seront obligés d'intervenir et finiront par mettre la main sur ce pays, malgré leurs protestations tendant à faire croire qu'ils sont satisfaits de leur territoire et qu'il n'ont nullement l'envie d'absorber leurs voisins.

Cette idée d'absorption n'existe pas d'ailleurs exclusivement aux Etats-Unis ; et, pendant que l'Angleterre par l'abandon de quelques unes de ses colonies, semble suivre une politique tout-à-fait opposée, la Prusse, de son côté, manifeste visiblement le désir d'agrandir ses domaines par l'acquisition de possessions en dehors de l'Europe. Imbue de cette croyance que le plus grand bonheur qui puisse arriver à un peuple est de devenir prussien et d'être incorporée dans la grande race germanique, elle commence à se glisser tout doucement dans le Céleste Empire pour tâcher d'y prendre racine, et un instructeur prussien, sous-officier, donne en ce moment à l'arsenal de Shanghai des leçons pour le manègement des canons Krupp à un certain nombre de jeunes chinois. De là au Japon, il n'y a qu'un pas, et les troupes de l'autocrate nipponien ont aussi maintenant leur instructeur allemand. C'est déjà un pas de fait, et ce ne sera certainement pas le dernier.

Avec ces deux grandes puissances, la Prusse a mis des bornes ou plutôt de la ruse dans sa manière d'arriver et de procéder. Les mêmes ménagements n'ont pas été employés à l'égard du Brésil, et Bismark, souple et insinuant en Asie, prend ici le ton tranchant d'un despote. Personne n'ignore l'origine de ce conflit prusso-brésilien ; il ne s'agit, au fond, que de l'arrestation de quelques marins allemands, à la suite d'une rixe survenue dans un lieu de bas étage, entre eux et des indigènes. Ces tapageurs n'ont pourtant pas été traités trop sévèrement, mais la manière dont on a envisagé cette affaire à Berlin fait naître de graves appréhensions et il est

probable que la Prusse, avec cette ardeur d'envahissement qui s'est développée chez elle depuis la dernière guerre va faire tous ses efforts pour étendre son empire jusque sur ce côté de l'Atlantique. Nous espérons que les partisans de la doctrine Munroe seront prêts à la recevoir. Dans tous les cas on affirme qu'une escadre prussienne se dirige vers le Brésil pour y appuyer les réclamations de Bismark. Il n'est pas douteux, au fond, que la Prusse aspire à devenir la première puissance du monde sous tous les rapports. Sa flotte marchande est déjà la plus nombreuse qui existe en Europe, après celle de l'Angleterre ; or, si elle veut placer son commerce et sa marine au premier rang parmi toutes les nations du globe, il lui faut des colonies. Ce conflit avec le Brésil lui fournirait donc l'occasion de s'emparer de plusieurs territoires qui pourraient lui être un jour d'un grand avantage pour le développement de sa politique et de son commerce. S'il y a la moindre chance d'un empiètement, soyons certains que Bismark en profitera.

Ce potentat, d'ailleurs, ne compte plus pour rien l'opinion publique et ne prend plus conseil que de son propre génie. Il l'a bien montré dans sa circulaire si insolente pour la France et dans l'ordre barbare qu'il a donné de faire le procès des otages français pour se venger de l'acquiescement de Tonnelet et de Bertin. Ainsi chaque fois qu'un soldat prussien sera tué en France et que son meurtrier ne pourra pas être trouvé, ou qu'il sera absous, il faudra qu'un homme complètement innocent subisse son procès et soit condamné à la place de l'accusé introuvable ou déclaré innocent par le jury de son pays.

Nous ne savons pas comment les *juges de Berlin* entendent la loi commune et celle de leur conscience, mais il est un fait certain, c'est que cette substitution de personne en matière criminelle est un de ces actes épouvantables de barbarie, qui, aux yeux des peuples véritablement civilisés, suffiraient pour dégrader non seulement le tribunal qui s'en rendrait coupable mais encore toute la nation qui le laisserait s'accomplir sans le flétrir par une solennelle protestation. Et après tout cela la Prusse se posera insolemment à la tête de la civilisation et prétendra distribuer de droite et de gauche des leçons d'honneur et de loyauté ; l'empereur Guillaume se donnera même le titre pompeux de *purificateur* de la France !

Cette pauvre France, puisque nous venons de prononcer son nom, est loin de se remettre aussi vite que nous avons cru pouvoir l'espérer, et l'année qu'elle commence, quoique moins terrible que celle qui vient de s'écouler, est cependant grosse d'événements menaçants. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, la république n'a jamais été faite pour la France ou plutôt la France n'a jamais été faite pour la république. Depuis qu'elle a adopté ce régime, elle se retourne péniblement sur elle-même, comme pour chercher un point d'appui qui fait sans cesse ; son chef même n'a pas confiance dans l'état actuel et ne semble le regarder que comme un état transitoire. L'Assemblée nationale, au lieu de donner au peuple un exemple de sagesse et de stabilité, siège au milieu d'un désordre continu qui rappelle presque le temps de la Terreur. Un incident qui vient de s'y produire est assez significatif. M. Ordinaire, député radical du Doubs, s'est permis de qualifier la commission des grâces du titre de *commission d'assassins*. C'était la copie presque littérale de l'expression de Robespierre, lorsque, dans la célèbre journée du 9 thermidor, il dit à Thuriot qui présidait la Convention : " Pour la dernière fois, président des assassins, je te demande la parole ! " L'Assemblée, sur la demande de M. Rouvier, président de la Commission, a été unanime à voter l'application de la censure contre M. Ordinaire. Cette peine disciplinaire entraîne, pour le député atteint, une ret-nue de la moitié de son traitement pendant un mois, et l'affiche à ses frais, de la décision, à mille exemplaires, dans sa circonscription.

L'agitation n'est pas seulement dans l'Assemblée ; au dehors, les partis travaillent et font de la propagande, chacun dans son sens. Ces mouvements, tout dernièrement encore, ont pris une telle accentuation que le Président s'est cru obligé d'offrir sa démission, ce qui est considéré comme un coup d'état fort brillant. Nous avouons humblement que nous sommes encore à nous demander ce qu'il peut y avoir de si profondément extraordinaire dans cette simple action. M. Thiers occupe une position nécessairement difficile, mais aussi fort enviable. Les partisans de chacun des prétendants font naturellement tous leurs efforts pour y asseoir leur homme. Malheureusement, ces prétendants sont trop nombreux et ne peuvent commander, chacun, qu'une légère fraction de la sympathie générale que les circonstances assurent à Thiers. L'avènement au pouvoir du comte de Chambord ou de l'un des membres de la branche d'Orléans, amènerait de soi une nouvelle guerre civile ou plutôt une recrudescence, de celle qui n'est encore qu'endormie ; il s'en suivrait donc une dépréciation des garanties offertes à la Prusse pour le paiement de l'indemnité, ce qui aurait pour résultat immédiat l'occupation de

tous les départements actuellement évacués. Ces conséquences se tirent presque d'elle-mêmes. Thiers n'était pas le seul qui les eût entrevues, quand il a offert sa démission; il n'est pas non plus le seul qui ait pu prévoir la réponse que lui donnerait l'Assemblée. Que Thiers ait habilement profité des circonstances pour faire comprendre combien il est nécessaire, indispensable à la France, nous y consentons volontiers; mais que l'on regarde cette action comme un coup d'état presque sans précédents, nous croyons que c'est plus que forcer la note, et que le Président lui-même doit être fort surpris des admirations énergiques que cette mesure de sa part a partout suscitées.

Les brochures sont presque comme l'Internationale: on les rencontre partout. On en annonce une nouvelle que l'Empereur doit publier bientôt; elle doit renfermer des révélations importantes sur le système militaire français pendant la dernière guerre. En attendant, Napoléon III a tenu à faire connaître ses idées sur la situation actuelle: il prétend avec raison que le gouvernement du jour ne peut pas se maintenir. "Le duc d'Aumale, dit-il, est le seul homme capable pour le moment, de sauver la France: si dans six mois, d'Aumale n'est pas président de la république, alors la France sera forcée de venir me chercher et... elle me trouvera." La chose est peut-être plus possible qu'elle n'en a l'air pour le moment.

Ces paroles arrivaient justement au moment où un grand nombre de pétitions étaient déposées devant l'Assemblée, demandant le rétablissement de la monarchie. La lecture de ces pétitions a naturellement soulevé une tempête et causé les scènes les plus tumultueuses: mais ce ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit qui sont le plus à redouter. L'étonnement de l'Assemblée était à peine calmé qu'une autre pétition, est venu s'emparer de nouveau des esprits et produire une forte sensation. C'est la pétition d'un M. Geo. Wilkes, directeur de la compagnie de la Basse-Californie, faisant l'offre au nom de cette compagnie, de recevoir comme colons dans la péninsule californienne, les condamnés à la déportation: des terrains leur sont donnés à titre gratuit avec tous les avantages ordinairement accordés aux émigrants. Ainsi donc l'Assemblée peut, d'un seul coup, déivrer la France de ces démagogues à tous crins, et ramener au char de l'Etat le seul automédon qui puisse le conduire sans éclaboussure: un roi ou un empereur. Le fra-t-elle? C'est peu probable. En attendant, la majorité a décidé de rester à Versailles. Il n'y a rien comme ces républicains pour avoir des goûts royaux, une fois qu'ils sont arrivés.

Le message du Président des Etats-Unis, qui était d'abord passé presque inaperçu, commence à être compris en France, et ceux qui péroreront depuis si longtemps sur la fraternité des peuples libres, sont bien forcés d'ouvrir les yeux en présence des caresses que la grande république prodigue aux Prussiens et des dédains qu'elle affecte vis-à-vis des fils de la liberté française. Cette déception s'est doublée d'un nouveau désappointement à la nouvelle que l'empereur Guillaume devait aller faire visite au czar, à St. Pétersbourg, le printemps prochain. En présence de cet échange de bon procédés, il ne saurait plus être sérieusement question de l'alliance franco-russe dont on augurait de si bons résultats. Au milieu de ces désenchantements, il y a une consolation dans l'acte patriotique qui vient de se produire parmi les dames de Strasbourg. A l'époque du jour de l'an, le président Thiers a reçu de leur part la somme de 23,945 francs, pour être versée entre les mains du comité chargé de secourir les victimes de la guerre. C'est une preuve que l'Alsace n'est pas encore si allemande que le prétend le prince de Bismarck.

L'Académie française vient de s'aggraver un nouveau membre dont le nom se recommande particulièrement à notre souvenir: M. Xavier Marmier, le nouvel élu, est cet écrivain français distingué qui a visité le Canada il y a quelques années et qui en a parlé avec tant de sympathie dans ses lettres sur l'Amérique. Pendant que M. Marmier prenait sa place au rang des immortels, Mgr. Dupanloup, de son côté mettait sa démission entre les mains du secrétaire perpétuel. Le savant prélat donne pour raison à cette démarche l'impossibilité où il se trouve, de faire partie d'un institut dont Me Littré, athée bien connu, vient d'être nommé membre. L'Académie n'a pas encore décidé si elle accepterait cette démission que l'on commente fort diversement dans les cercles élevés. Mgr. Dupanloup, de son côté persiste dans sa décision.

Il nous faut maintenant donner notre bulletin nécrologique qui, heureusement ne sera pas fort rempli. Nous regrettons cependant d'avoir à y enregistrer tout d'abord le nom de S. E. le cardinal Amati, décédé à Rome, le 26 décembre dernier à l'âge avancé de 78 ans. Ce vénérable prélat était chancelier de la cour pontificale.

On a aussi annoncé dernièrement la mort de Persigny (Jean-Gilbert-Victor Floin, comte, puis duc). Le nom du duc a été fort lié aux événements des vingt dernières années. Il a été un des plus

constants amis de la famille Bonaparte dont il a servi la cause avec un dévouement remarquable. Il était ministre de l'intérieur en 1852 et, malheureusement pour lui, la postérité n'oubliera pas qu'il a contresigné les décrets relatifs à la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Il a occupé pendant longtemps des postes d'ambassadeur, et s'est montré diplomate fort habile. Il était né en 1808 et avait par conséquent soixante et quatre ans.

Un journal de St. Hyacinthe nous apprend la mort du Révd. F. Magloire Turcotte arrivée à East Clifton, le 17 de ce mois. Le défunt était un des plus anciens membres de notre clergé et exerçait son ministère depuis quarante-trois ans. Il était né dans le siècle dernier et était âgé de 73 ans.

Montmagny a aussi perdu l'un de ses citoyens distingués, le chevalier Robert d'Estimauville, mort le 21 de janvier. Il était le neveu d'un émigré français qui a joué sous Lord Dalhousie, un certain rôle officiel dans ce pays. Homme d'excellentes manières, d'un cœur généreux, et d'un esprit distingué, M. d'Estimauville qui exerçait depuis longtemps à Montmagny la profession d'avocat y sera regretté d'un large cercle d'amis.

Nous annonçons aussi avec peine le décès de M. E. Mathieu de l'Assomption, arrivé le 15 du courant. M. Mathieu était un des plus grands propriétaires fonciers de cette province et l'un des hommes les plus estimés de son district. Il a représenté le comté de l'Assomption dans le premier parlement de la Province de Québec et a rempli son mandat avec honneur et intégrité jusqu'en 1871. Il était âgé de 67 ans. C'était un type très-remarquable dans sa franchise et sa fraîcheur de l'*habita et canadien*.

Au moment de clore notre Revue, nous apprenons le décès de l'honorable Etienne Mayrand, arrivé à la Rivière-du-Loup (en haut) le 22 du courant. M. Mayrand appartenait à cette race forte de nos anciens canadiens qui s'en va disparaissant tous les jours. Il avait été membre du Conseil spécial sous lord Sydenham, et conseiller législatif après les troubles de 37 et 38.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DES LETTRES.

—Du désastre complet de la belle Bibliothèque du Louvre, incendiée par les barbares, un livre a été sauvé; et savez-vous lequel? Le *Projet de Paix perpétuelle*, de l'abbé de Saint-Pierre! Convenez que l'anecdote est singulière. Son mérite est d'être vraie. Je suis dépositaire de cette curieuse épave, jusqu'à ce qu'il plaise à M. Jules Simon, à qui je l'ai signalée, de la réclamer. Je tiens entre les mains le volume; il a été publié à Rotterdam, en 1729, chez Jean-Daniel Beman; une attestation, signée du frère Paulus, établit qu'il appartenait jadis à la bibliothèque du couvent des Carmes déchaussés, sous le numéro 1213 *bis*. Plusieurs estampilles nous le montrent passant par la bibliothèque du Tribunal avant d'être catalogué dans celle du Louvre. Rien donc n'est plus authentique. Le titre est long et donne à lui seul une idée de la manière et du style de l'auteur. "Abrégé du projet de paix perpétuelle, inventé par le roi Henri-le-Grand, approuvé par la reine Elisabeth, par le roi Jaques, son successeur, par les Républiques et par divers autres potentats, approprié à l'état présent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître, en général et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines, par M. l'abbé de Saint-Pierre, de l'Académie française."

Je respire. Si par aventure l'exemplaire était unique, quel service j'aurais rendu à l'humanité en arrachant aux flammes un tel chef-d'œuvre, infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître! Je tressaille d'allégresse à cette pensée. Et, en tout cas, comme je crois bien qu'aucun homme vivant, autre que moi, n'a lu en conscience le chef-d'œuvre, j'espère, en le faisant connaître, rendre ce service éclatant à l'humanité ingrate. A quoi songeais-je, en laissant sommeiller mon manuscrit à côté du précieux volume, tous deux exposés à un nouvel incendie? Le monde ne se doutait pas des risques qu'il courait encore. Je n'ai plus à remercier la *Revue de Bretagne* de son hospitalité; c'est-elle qui doit me remercier de ma condescendance à l'associer à la grandeur du bienfait.

Mais vous me demandez comment j'ai pu préserver un pareil trésor. Je vais satisfaire votre impatience; j'aurai la modestie d'avouer que je n'y ai déployé aucun héroïsme. Vous savez que notre ami Aurélien de Courson était un des conservateurs de la Bibliothèque du Louvre. Comme moi, il avait voulu, en restant à son poste, mettre en sûreté, avant le siège, les bouches inutiles de sa famille,

Quand les portes de Paris furent près de se reformer sur nous, nous résolûmes de rapprocher nos solitudes. Nous avons ainsi vécu cinq mois sous le même toit, nous chauffant à un pâle foyer et souvent grelottants, confondant nos rations de bois, de viande de cheval, et, finalement, de pain noir. Je passe sur ces détails. Nous confondions aussi nos espérances patriotiques, plus rares, hélas ! que nos douleurs et toujours suivies d'amères déceptions, ainsi que nos anxiétés paternelles. Nous ne nous lassions pas de confier aux ballons des lettres sans réponse, et, jusqu'à la fin de janvier, aucune colombe bénie ne venait calmer nos alarmes. Nous devisions, nous lisions, nous griffonnions. Or, un jour, le conservateur du Louvre eut l'idée de me rapporter de sa Bibliothèque le volume de l'abbé de Saint-Pierre. D'humeur plus belliqueuse que la mienne, bien qu'il eût donné trois vaillants fils à la défense de la France envahie, il m'entendait souvent maudire en elle-même l'institution de la guerre. Lisez et commentez cela, me dit-il. Vous devez sympathiser avec ce rôle, car vous me paraissez vous-même un candide rêveur de paix universelle.

Je lus donc, la plume à la main, et certainement, sans cette circonstance, je m'en serais tenu, jusqu'à la fin de mes jours, aussi bien que tout mes contemporains, à la tangeuse réputation de l'auteur, qui n'a pas laissé autre chose que son nom à la littérature. C'était au commencement de janvier ; le bombardement était dans toute sa force, et mes vitres tremblaient de détonations de l'artillerie, tandis que je me livrais à cette rêverie, à propos d'un rêveur. Virent l'Armistice et l'ouverture des portes de Paris ; vous comprenez que j'eus autre chose à faire que de restituer le volume aux rayons du Louvre. La Commune ne tarda guère ; et c'est ainsi que je me suis trouvé un bienfaiteur inconscient de l'humanité. — *Recue de Bretagne et de Vendée.*

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

*Le Radeau de la Méduse*, par M. de Pontmartin. — Les nombreux ouvrages auxquels a déjà donné lieu l'année terrible qui va du mois de juillet 1870 au mois de juillet 1871, présentent presque tous un trait qui, pour être singulier, n'en est pas moins général. Depuis les récits de M. de Palikao jusqu'à ceux de M. de Freycinet, depuis le livre du général Chaney jusqu'à celui du général Faidherbe, depuis les dépêches que publie M. Benedetti jusqu'à celles que traduit M. Jules Favre — *traduttore traditore* — que voyons nous ? Une succession vraiment merveilleuse de combinaisons admirables, de succès et de victoires, qui aboutissent, il est vrai, à des défaites et à un désastre, mais sans qu'il y ait de la faute de personne : c'est la fatalité qui a tout fait. Eh bien ! il faut avoir le courage de le dire : de telles publications sont coupables, car elles nous empêchent de voir et de savoir la vérité, la chose du monde cependant la plus nécessaire à un peuple qui est tombé et qui veut se relever.

Ce qui distingue le nouveau livre de M. de Pontmartin de tous les écrits inspirés par les événements de 1870 et de 1871 et ce que nous voulons y signaler tout d'abord, c'est qu'il ne craint pas de dire la vérité ; il nous la dit aujourd'hui comme il nous l'avait dite pendant la guerre. Alors que tous nos journaux nous berçaient de victoires imaginaires et de mensongères illusions, seul ou presque seul dans la presse, il estimait que l'expérience, la raison, le vrai patriotisme devaient parler plus haut qu'un vain amour-propre ; il estimait — et pour ma part je lui en sais un gré infini, — qu'il y avait plus de courage à dire la vérité qu'à la dissimuler ou à la taire, et que prêcher contre l'illusion, ce n'était pas conseiller une lâcheté, mais conjurer un péril : de là ces *Lettres d'un intercepté*, pleines de vues si justes et si élevées, de pages si ingénieuses et si piquantes ; car avec M. de Pontmartin l'esprit ne perd jamais ses droits, et les longues harangues de M. Gambetta seront depuis longtemps oubliées que l'on relira encore ce petit chef-d'œuvre : *La Journée d'un proconsul*.

Les *Lettres d'un intercepté* avaient paru du mois d'août 1870 au mois de janvier 1871. *Le Radeau de la Méduse* a été écrit du mois de février au mois de septembre 1871. L'éminent écrivain y sonde nos blessures et nos plaies d'une main ferme, que ne font point trembler l'émotion et la douleur dont son cœur est rempli. Il hésite d'autant moins à révéler toute l'étendue du mal qu'il le sait guérissable et qu'il indique le remède. M. de Pontmartin n'a eu garde d'ailleurs de mettre en oubli le précepte du Tasse, qui recommande d'entourer de miel et de sucre les bords du vase que l'on présente au malade :

Così all'egro fanciul porgiamo aspersi  
Di soave licor gli orli del vaso.

Ici le miel et le sucre, c'est la grâce du style, ce sont les traits

charmants, les mots heureux ; c'est le rayon du soleil qui perce à travers les nuages, c'est le sourire qui se glisse à travers les larmes. Rien de plus émouvant, rien de plus éloquemment parfois, que les chapitres sur *la Prusse et la Commune, Paris, la Colonne Vendôme, les Morts*. Rien de plus vif et de plus gai que la réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française. — Mais cette réception n'a pas eu lieu ; elle est indéfiniment ajournée. — Erreur ! Plus timide que ne le faisait supposer la légèreté bien connue de son cœur, le successeur de Lamartine a prié l'Académie de le recevoir à huis clos. L'illustre Assemblée y a consenti, mettant seulement pour condition à cette complaisance que l'auteur du 18 Janvier ferait son discours en vers. M. Emile Ollivier a accepté, et il a cru ne pouvoir mieux célébrer l'auteur des *Méditations poétiques* qu'en prenant pour modèle le chef-d'œuvre de Lamartine, *le Lac*. Voici quelques strophes du discours de M. Ollivier :

Un jour, — l'en souvient-il ? — nous gardions le silence ;  
On n'entendait, au sein du Corps législatif,  
Que le bruit des couteaux qui s'écrasaient en cadence  
Le pupitre plaignait.

Tout à coup, des accents inconnus au vulgaire  
Du palais enchaîné ravivrent les échos ;  
Schneider fut attentif, et la voix qui m'est chère,  
— C'est à dire ma voix, — laissa tomber ces mots :

« O temps, suspends ton vol ! Et vous, heures propices,  
Remontez vers le ciel !  
Laissez-moi savourer les rapides délices  
De ma lune de miel !... »

« Temps jaloux, se peut-il que ce moment d'ivresse  
Oh l'empereur m'a fait ministre souverain,  
S'envalent loin de moi de la même vitesse  
Que les jours où j'étais pauvre et républicain ?... »

Que le prix Monthyon, que la prose et la rime,  
Que les bouquins épars le long des parapets,  
Que tout ce qu'on écrit, l'on rêve ou l'on imprime,  
Tout me dise : « OLLIVIER ! L'EMPIRE, C'EST LA PAIX ! »

Le lecteur voudra connaître tout entier *le Lac* de M. Emile Ollivier, et il se dira avec nous que rien n'est désespéré puisque l'on peut encore trouver d'aussi bons morceaux sur *le Radeau de la Méduse*.  
EDMOND BLAÛ.

— *Recue de Bretagne et de Vendée.*

## BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— *Les écoles Américaines.* — Presque toutes les écoles d'Amérique portent le nom de quelque grand homme du pays : *Les Washington School, Jefferson School, Franklin School*, se multiplient. Chacune des grandes villes des Etats-Unis possède une école placée sous l'invocation de l'illustre fondateur de la république. Aussi n'est-il pas facile de préciser le lieu où se trouve celle que nous avons sous les yeux. Mais à la considérer comme spécimen des édifices consacrés à l'éducation publique, nous sommes tout d'abord frappés de son étendue, de ses vastes fenêtres, de son isolement qui permet à l'air de circuler alentour. Ce site riant, ces grands arbres, ces beaux ombrages, invitent au repos après l'étude. L'esprit fatigué s'y détend, et se ranime au contact de cette végétation vigoureuse. Quel contraste avec nos tristes collèges, pareils à des casernes, enfoncés dans l'intérieur des villes, ensermés et pressés de sordides demeures, n'ayant d'autres lieux de récréation que d'arides cours entourées de hautes murailles, véritables prisons plus faites pour effaroucher l'enfance que pour l'attirer ! Et si nous pénétrons dans l'intérieur.

Les écoles publiques américaines (et nous croyons que celle-ci appartient à cette catégorie) sont essentiellement gratuites, bien que n'étant pas exclusivement réservées aux pauvres. L'esprit de la loi américaine est d'encourager tous les citoyens sans exception à faire élever leurs enfants dans les mêmes écoles ; on pense que c'est la meilleure leçon d'égalité, et que cela vaut mieux que d'écrire ce mot sur les murs. On voit donc les enfants de la classe moyenne sur les mêmes bancs qu'ceux de la classe la plus pauvre. Rien ne se paye. Livres, plumes, papier, tout est fourni par l'Etat. Les dépenses du matériel, ainsi que les salaires du personnel, sont à la charge de l'Etat ou des villes. La direction suprême de toutes les écoles d'un Etat est confiée à un surintendant élu par la législature. Il nomme les professeurs avec l'approbation d'un conseil de directeurs pris parmi les citoyens notables. Chaque école a un principal

et un nombre de professeurs adjoints en rapport avec le nombre des élèves.

Les *public schools* sont de deux degrés. Dans chaque circonscription territoriale, il y a plusieurs écoles ordinaires où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, l'histoire des Etats-Unis et la grammaire. Dans la *high school*, ou école supérieure, deuxième degré, on enseigne l'anglais, le français, un peu de latin, l'histoire générale, la géométrie et l'algèbre, avec les sciences physiques. Elle n'est fréquentée que par peu d'élèves, à qui leurs parents veulent faire donner une éducation plus complète; c'est l'exception en Amérique. En général, dès qu'un enfant sait la règle d'intérêt, on le lance dans une maison de commerce.

Les *académies* sont des institutions particulières assez semblables aux nôtres, avec cette différence qu'elles sont absolument indépendantes de l'Etat. L'éducation y est inférieure à celle que l'on reçoit en France, par suite du dédain que l'on professe, en Amérique, pour tout ce qui n'est pas absolument pratique. Combien cela peut-il rapporter? voilà la grande question; celle de la discipline, qui est le côté faible de tous les établissements particuliers (à l'exception peut-être de ceux des jésuites), est secondaire.

Il y a aussi des collèges et des universités indépendantes. Les uns ne sont que des institutions ordinaires et ne durent guère plus que leur directeur; les autres sont des fondations de citoyens amis de l'instruction, qui ont laissé les fonds nécessaires pour établir un collège et payer un certain nombre de professeurs. A des commencements souvent modestes viennent s'ajouter d'autres dons qui permettent d'étendre le plan primitif et de le compléter. L'*Université d'Harvard* est de ce genre.

Les collèges particuliers peuvent prendre le titre d'Université, et conférer des diplômes, pourvu qu'ils y soient autorisés par la législation de l'Etat. Pour obtenir cette autorisation, il leur suffit de présenter avec leur demande les règlements du collège, le plan des études, la liste des professeurs, et les noms connus de citoyens qui forment le conseil de surveillance. La législation fait alors une loi par laquelle le collège ou l'université se trouve incorporé, c'est-à-dire constitué légalement.

Dans les écoles publiques du premier degré, les professeurs les moins payés ont 50 dollars, (250 francs) par mois. Le principal a 80 dollars, (400 francs).

Dans les écoles supérieures, le traitement du principal est de 100 dollars, (500 francs); celui des professeurs assistants, de 50 dollars, (400 francs).

A la Nouvelle-Orléans, les classes ont lieu de neuf heures à trois heures, avec une interruption d'une demi-heure vers midi. Le soir, il y a des cours pour les adultes qui ne peuvent assister aux classes du jour. Enfin, dernier détail, dans les écoles de garçons, les classes des plus jeunes enfants sont faites par des dames, et l'on a tout lieu de s'applaudir de ce système.

Dans aucune des écoles publiques les enfants des deux sexes ne sont réunis. Au contraire, dans quelques académies ou institutions particulières, des jeunes gens et des jeunes filles prennent les leçons ensemble; ce sont des externats. Un professeur affirme, après deux ans d'expérience, que la tenue des garçons y est meilleure qu'ailleurs, et l'application aussi soutenue.

L'Etat de New-York comptait en 1850, 11,580 écoles publiques, et seulement 18 collèges, auxquels il faut ajouter 883 institutions particulières ou académies: ce qui donne un total de 12,481.—Si l'on prend l'ensemble des Etats, le nombre des écoles publiques était de 80,931; celui des académies, de 6,032; celui des collèges, de 234.—Les écoles publiques employaient 92,000 maîtres, instruisant 3,354,173 enfants des deux sexes; les académies avaient 12,207 maîtres pour 261,362 élèves; enfin les collèges avaient 1,651 professeurs pour 27,159 élèves. Le nombre total des enfants suivant les cours de ces divers établissements était de 4,089,507 pour tous les Etats-Unis, et leur éducation coûtait par an 16,162,000 dollars, c'est-à-dire près de 81,000,000 francs.

En comparant le nombre des élèves aux dépenses des écoles publiques, on voit que dans l'Etat de Massachusetts chaque élève coûtait par an à l'Etat 28 fr. 30 c.; enfin, en Louisiane, plus de 65 francs.

L'Etat qui avait le plus d'écoles publiques est l'Ohio; il en comptait 11,661 avec 12,886 maîtres.

Ensuite venait l'Etat de New-York, ayant 11,580 écoles publiques et un personnel de 13,965 maîtres.

La Louisiane n'avait que 664 écoles publiques avec 822 maîtres.

Depuis 1850, ces chiffres ont dû nécessairement s'accroître, peut-être se doubler.

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Un remède contre le choléra.*—Il n'est question en ce moment, à Londres, que d'un médecin anglais, le docteur Hutchinson, qui affirme avoir découvert un moyen infaillible de guérir le choléra, et qui a sauvé, en effet, un assez grand nombre de malades dans les quartiers atteints par l'épidémie.

Son remède est tout simplement une application de collodion à l'estomac, combinée avec l'absorption d'une assez forte quantité de rhum ou d'eau-de-vie.

On annonce qu'en quelques heures, des malades, dont l'état semblait désespéré, ont été remis sur pied.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

— Nous lisons dans une revue européenne :

En Europe, dans une quarantaine d'années, les populations des capitales ont considérablement augmenté; mais elles sont loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions. En classant ces grandes cités d'après le nombre de leurs habitants, on ne trouve plus aujourd'hui le même ordre qu'en 1832. A cette époque peu éloignée de nous, et dont une génération seulement nous sépare

Londres comptait.....	1,624,000 habitants.
Paris.....	850,000 "
Saint-Petersbourg.....	480,000 "
Naples.....	358,000 "
Vienne.....	310,000 "
Dublin.....	300,000 "
Moscou.....	280,000 "
Berlin.....	250,000 "

On voit que Berlin était la moins peuplée de toutes ces capitales; mais les chiffres se modifient étrangement en 1869, car Berlin passe au troisième rang, les populations respectives étant alors

Pour Londres, de.....	3,214,000 habitants.
— Paris.....	1,950,000 "
— Berlin.....	800,000 environ.
— Saint-Petersbourg.....	657,000 habitants.
— Vienne.....	640,000 "
— Naples.....	600,000 "
— Moscou.....	420,000 "
— Dublin.....	362,000 "

Le résultat est encore plus favorable à Berlin si, au lieu de comparer les chiffres absolus des populations, on compare leurs accroissements depuis 1832. Le tableau de ces accroissements proportionnels nous montre alors Berlin occupant le premier rang.

Ainsi, dans trente-sept ans, l'augmentation a été :

Pour Berlin,	de 550,000 habitants,	on 220 pour cent.
— Paris,	de 1,060,000	119 pour cent.
— Vienne,	de 330,000	106 pour cent.
— Londres,	de 1,590,000	98 pour cent.
— Naples,	de 242,000	67 pour cent.
— Moscou,	de 140,000	50 pour cent.
— St. Petersbourg	de 187,000	39 pour cent.
— Dublin,	de 62,000	20 pour cent.

Ces proportions ont une éloquence muette qui donne à réfléchir: ainsi, Berlin a triplé, tandis que Paris et Londres n'ont que doublé.

Lorsqu'une capitale se développe si rapidement et dans une si grande proportion, il se passe à coup sûr, dans l'ensemble de la nation, des faits d'une haute importance, et l'extension intellectuelle ne peut manquer d'accompagner l'extension matérielle. Or, il est difficile qu'une tête si forte puisse fonctionner et vivre longtemps si le développement du corps ne vient rétablir l'équilibre. Berlin s'élevait donc, en fait, au rang de capitale de l'Allemagne sous les yeux de l'Europe, qui a paru ne pas s'en apercevoir.

BULLETIN DE L'AGRICULTURE.

— *Les animaux utiles.*—Pourquoi détruire les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles tuent les mouches qui nous importunent?

Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris? Elle n'a jamais mordu personne.

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grain qu'à défaut d'insectes, et qui exterminent, par choix, les insectes nuisibles aux grains?

